



REPUBLIQUE TOGOLAISE

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIERES

PROJET NATIONAL DE PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT RURAL

Projet de soutien à la préparation à la Réduction des Émissions dues à la
Déforestation et à la Dégénération des forêts (REDD+)



RESUME TECHNIQUE

ETUDE SUR L'ANALYSE SOCIOECONOMIQUE DE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR FORESTIER A L'ECONOMIE DU TOGO

Présenté par :

LMDE SARL
La Maison de l'Entrepreneur
Etudes - Conseil - Formation - Coaching
Stratégie - Organisation - Marketing
Création & Développement de PME
2941, Avenue de la Chance - Agbalépédo
Tél. 22515160 BP 80354 - LOME
lmde2005@gmail.com

Février 2018

Table des matières

1. INTRODUCTION GENERALE.....	4
1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE.....	4
1.2. OBJECTIFS DE L'ETUDE	5
2. FORMES D'EXPLOITATIONS DES RESSOURCES FORESTIERES AU TOGO	6
2.1. EXPLOITATION DE BOIS D'ŒUVRE ET DE SERVICE	7
1.1.1. <i>Typologie des biens et services de la filière</i>	8
2.2. EXPLOITATION DE BOIS ENERGIE ET DE CHARBON DE BOIS	10
2.2.1. <i>Principales caractéristiques de la filière</i>	11
2.3. EXPLOITATION SYLVICOLE	13
2.3.1. <i>Analyse des acteurs de la filière sylvicole du Togo</i>	13
2.4. EXPLOITATION DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PFNL).....	15
2.4.1. <i>PFNL d'origine végétale</i>	16
2.4.2. <i>PFNL d'origine animale</i>	16
2.5. ECOTOURISME ET SERVICES ENVIRONNEMENTAUX	17
2.5.1. <i>Ecotourisme</i>	17
2.5.2. <i>Caractérisation des services environnementaux et principe de base</i>	17
3. CONTRIBUTION DU SECTEUR FORESTIER AU PIB NATIONAL ET AU PIB DES SECTEURS CONNEXES.....	19
3.1. CONTRIBUTION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE L'EXPLOITATION DE BOIS D'ŒUVRE ET DE SERVICE	19
3.1.1. <i>Contribution à la création d'emploi</i>	19
3.1.2. <i>Chiffre d'affaire de la filière bois d'œuvre</i>	20
3.1.3. <i>Contribution de la filière bois d'œuvre à la formation du PIB</i>	21
3.1.4. <i>Contribution de la filière bois d'œuvre aux recettes de l'Etat</i>	22
3.1.5. <i>Redistribution des revenus de la filière bois d'œuvre</i>	23
3.2. CONTRIBUTION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE L'EXPLOITATION DE BOIS ENERGIE ET CHARBON DE BOIS AU TOGO	24
3.2.1. <i>Chiffre d'affaires du bois de chauffe et contribution au PIB</i>	24
3.2.2. <i>Contribution à la création d'emplois formels et informels</i>	25
3.3. CONTRIBUTION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE LA SYLVICULTURE A L'ECONOMIE TOGOLAISE	26
3.3.1. <i>Contribution de la filière sylvicole à la création d'emplois</i>	26
3.3.2. <i>Chiffre d'affaire et contribution à la formation du PIB</i>	27
3.3.3. <i>Contribution de la filière sylviculture au PIB</i>	28
3.4. CONTRIBUTION ECONOMIQUE ET SOCIALE DE L'EXPLOITATION DES PFNL AU TOGO	29
3.4.1. <i>Impact sur l'amélioration des revenus des ménages</i>	29
3.4.2. <i>Analyse de la contribution de quelques PFNL très commercialisés à l'intérieur du pays</i>	31
4. EVALUATION DES PERTES FISCALES ET ECONOMIQUES LIEES AUX PRATIQUES ILLEGALES D'EXPLOITATION DES RESSOURCES FORESTIERES.....	33
4.1. EVALUATION DES PERTES FISCALES RELATIVES A L'EXPORTATION DU BOIS D'ŒUVRE VIA LE PORT AUTONOME DE LOME.....	34
5. SECTEUR FORESTIER ET CREATION D'EMPLOIS AU TOGO.....	35

5.1.	EVALUATION DU NOMBRE D'EMPLOIS CREES PAR BRANCHES D'ACTIVITES AU TOGO SUR LA PERIODE 2010-2014.....	35
5.2.	EVALUATION DE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR FORESTIER A L'OFFRE D'EMPLOIS	36
6.	BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR FORESTIER AU TOGO	37
7.	MECANISMES NOVATEURS DE FINANCEMENT, DES PAIEMENTS POUR LES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX ET DE L'ECOTOURISME	39
8.	ANALYSE MACROECONOMIQUE DU SECTEUR FORESTIER	40
8.1.	CONTRIBUTION DU SECTEUR FORESTIER A L'OFFRE GLOBALE ET A LA DEMANDE GLOBALE	41
8.1.1.	<i>Contribution à l'offre globale.....</i>	41
8.1.2.	<i>Evaluation du poids du PIB des différents secteurs d'activité au Togo entre 2010 et 2014</i> 42	
8.1.3.	<i>Evaluation de la contribution du secteur forestier à la valeur ajoutée globale en 2014</i> 43	
8.1.4.	<i>Interactions entre le secteur forestier et les autres secteurs connexes.....</i>	44
8.1.5.	<i>Evaluation des recettes forestières sur la période 2012-2016.....</i>	44
8.1.6.	<i>Evaluation comparée de la contribution du secteur forestier aux recettes publiques selon les comptes nationaux.....</i>	45
9.	PROPOSITION D'UNE MATRICE D'AGREGATION DE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR FORESTIER A L'ECONOMIE NATIONALE	46
9.1.	FAIBLESSES DU MODELE COMPTABLE UTILISE PAR L'INSEED POUR L'EVALUATION DE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR FORESTIER AU PIB	46
9.2.	PRESENTATION DU MODELE COMPTABLE PROPOSE PAR AFRISTAT	48
9.3.	PRESENTATION DE LA MATRICE D'AGREGATION DE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR FORESTIER A L'ECONOMIE NATIONALE	50
9.4.	ESTIMATION DE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR FORESTIER A L'ECONOMIE NATIONALE POUR L'ANNEE 2014 A PARTIR DE LA MATRICE D'AGREGATION PROPOSEE PAR L'EQUIPE DE CONSULTANTS LMDE	51
10.	CONCLUSION GENERALE.....	52
10.1.	BOIS D'ŒUVRE ET DE SERVICE.....	52
10.2.	BOIS ENERGIE ET CHARBON DE BOIS	52
10.3.	SYLVICULTURE	53
10.4.	PFNL.....	53
10.5.	SERVICES ENVIRONNEMENTAUX ET ECOTOURISME	54
10.5.1.	<i>Services environnementaux.....</i>	54
10.5.2.	<i>Ecotourisme.....</i>	54
10.6.	ACTIONS URGENTES A ENTREPRENDRE EN VUE D'UNE MEILLEURE EVALUATION DE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR FORESTIER A L'ECONOMIE NATIONALE	55

1. INTRODUCTION GENERALE

1.1. Contexte et justification de l'étude

La considération des filières forestières sur le plan socioéconomique est d'une importance capitale autant au niveau des acteurs économiques qu'au niveau des autorités. En effet, la forêt joue un rôle extrêmement important dans le développement socio-économique des Etats et dans l'amélioration du bien-être de la majorité des populations. Les estimations de Chao (2002) situent le nombre d'individus directement tributaires des forêts entre 1,2 et 1,4 milliards soit un peu moins de 20% de la population mondiale. Selon la FAO (2014), les forêts ont contribué à 1,1% du PIB mondial avec 54,3 millions d'emplois créés en 2011.

Au Togo, le secteur forestier contribue pour beaucoup au développement économique. Depuis le bois de chauffe, le charbon de bois, jusqu'aux Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), les essences forestières entrent pour une part importante dans la vie quotidienne des populations aussi bien rurales qu'urbaines. Cependant, sa contribution dans la richesse nationale reste une nébuleuse au contour mal définie et mal appréciée dans les affectations budgétaires de l'Etat. Pendant longtemps, le faible niveau de développement des statistiques sectorielles a contribué à entretenir la méconnaissance du potentiel économique du secteur forestier au Togo. Toutefois, Thiam (1991) estime la contribution du secteur forestier au PIB entre 8 et 10% en 1991 soit environ 52 millions de dollars US (Yapi et Sessi, 1997). En 2006, il ne constituait plus que 1,6% du PIB (FAO, 2009). Selon le document de Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE), le secteur forestier génère annuellement depuis 2008, une valeur ajoutée de plus de 16,5 milliards de FCFA (SCAPE, 2013). Concernant les emplois générés par le secteur, la FAO (2009) estime que la filière bois rond a créé à elle seule près de 1000 emplois en 2009.

Une autre étude sur les filières bois réalisée en 2010 par Akpabie (2011) dans le cadre de l'actualisation du PAFN, chiffrait les producteurs de bois de chauffe à des fins commerciales à 655 425 individus et ceux produisant du charbon de bois à 206 239 individus. En y ajoutant les nombreux agents économiques intervenant dans la commercialisation des produits forestiers non ligneux (PFNL) (miel, plantes médicinales, champignons, amandes de karité, etc.), l'on peut aisément affirmer que la contribution du secteur forestier à la résorption du chômage et à la création de richesse au Togo n'est pas négligeable. Dès lors, la forêt devrait être considérée comme une ressource stratégique pouvant soutenir les efforts du gouvernement togolais en faveur de la réduction de la pauvreté et de la relance de la croissance économique et contribuer aux grands équilibres climatiques. Cependant, contrairement aux secteurs agricole et minier, le secteur forestier est considéré comme un secteur à faible potentiel de croissance économique. En effet, selon la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN), 98,86% des activités inhérentes au secteur forestier se déroulent dans l'informel. Toutes ces statistiques sont largement en-deçà de la réalité car la filière bois-énergie qui est une composante du secteur forestier, à elle seule génère plus de 193 milliards de francs CFA chaque année selon le Volet 3 du Programme pour le Développement Rural et l'Agriculture (ProDRA Volet 3, 2014). Il ressort donc que les données sur la contribution du secteur forestier au Togo sont donc peu fiables et méritent d'être revues. Ces faiblesses ont ainsi réduit les retombées

qu'aurait pu avoir le secteur sur l'économie nationale, retombées qui sont par ailleurs trop peu documentées pour donner une visibilité méritée à ce secteur et par ricochet aux ressources forestières.

Une telle perception que la contribution des ressources forestières à la croissance économique est marginale a suscité des réflexions économiques qui tournent généralement autour d'une évaluation exhaustive de la contribution du secteur forestier à l'économie nationale de sorte que des acteurs puissent prendre des décisions éclairées sur la gestion du secteur forestier et capitaliser les potentiels et les bienfaits directs et indirects tirés de l'usage des ressources forestières. Il est donc important de s'attaquer au problème de la comptabilité réelle du poids économique du secteur forestier dans l'économie nationale afin de réduire la marginalisation du secteur dans les affectations budgétaires. C'est dans ce contexte que la présente étude est initiée dans le cadre de la préparation de la stratégie REDD+ au Togo aux fins d'orienter les acteurs pour la contribution à la mise en œuvre des décisions prises en faveur de la GDF au Togo.

1.2. Objectifs de l'étude

L'objectif général de la présente étude est d'évaluer la contribution du secteur forestier à l'économie nationale. Plus spécifiquement, il s'agit :

- d'évaluer les formes d'exploitation des ressources forestières au Togo en mettant l'accent sur leur potentiel économique et les biens et services environnementaux en termes de retombées financières ;
- de déterminer la contribution du secteur forestier à l'économie nationale sur la base des indicateurs macro-économiques ;
- d'examiner la rentabilité économique du secteur en mettant en exergue celle des investissements publics forestiers à partir de l'année 2000 ;
- d'évaluer la contribution du secteur forestier à la création d'emploi tant dans le formel que dans l'informel, particulièrement sur l'emploi des jeunes et des femmes ;
- d'évaluer la perte fiscale et économique annuelles liée aux pratiques illégales observées dans l'exploitation des ressources forestières ;
- d'estimer les avantages économiques potentiels découlant des mécanismes novateurs de financement (REDD+), des paiements pour les services environnementaux et de l'écotourisme ;
- de développer une matrice-type d'agrégation de la contribution du secteur forestier à l'économie du Togo à partir des résultats de cette étude ;
- de faire une analyse de la contribution économique du secteur forestier aux PIB des secteurs connexes.

2. FORMES D'EXPLOITATIONS DES RESSOURCES FORESTIERES AU TOGO

La forêt est depuis longtemps reconnue comme étant une source de biens et de services nécessaires à l'homme pour sa survie. L'exploitation forestière ou l'extraction des ressources à partir d'une forêt, d'une zone (ou d'un chantier) boisée est une activité jadis réalisée dans le but d'obtenir, des produits ligneux et ou non ligneux.

Au Togo, la forêt a toujours été une des composantes fondamentales du milieu de vie des populations surtout rurales du fait des produits de cueillette, de chasse et de bois qu'elles y récoltent. L'extraction des ressources se fait de manière directe à travers la récolte de bois de feu ou de bois d'œuvre, de viande de brousse, de légumes et de nombreux matériaux de construction ainsi que d'objets utilisés lors des cérémonies culturelles. L'exploitation des ressources forestières est également indirecte puisque les ressources récoltées sont commercialisées afin d'obtenir des moyens financiers de subsistance et d'épanouissement social.

L'exploitation des ressources forestières pendant la période précoloniale au Togo est liée à des légendes, des croyances et des règles traditionnelles. L'utilisation des ressources ligneuses par le secteur traditionnel revêt trois formes principales : bois de service/bois sacré, bois de feu et charbon de bois. En effet, pour l'exploitation à des fins de service, des îlots forestiers encore présents aujourd'hui sont généralement utilisés comme des lieux de cultes (vodou) qui sont sous la responsabilité de prêtres chargés de faire respecter des principes moraux et des interdits visant à conserver leur caractère « sacré » et leur intégrité. Des espèces d'arbres y sont généralement identifiées et vénérées comme bois sacrés.

Les ressources faunistiques sont socialement valorisées à travers des activités cynégétiques. Les faits de chasse alimentent largement les discussions quotidiennes, animent les veillées et reviennent souvent dans les récits de littérature orale. Les chasseurs valeureux suscitent l'admiration et contribuent au rayonnement de leur groupe. La chasse s'accompagne de très nombreuses pratiques magico-religieuses, cérémonielles conduites par les hommes. Par ailleurs, les nombreux rites associés aux activités cynégétiques sont révélateurs d'un attachement collectif très profond à la forêt. Les formes d'exploitation traditionnelle des ressources forestières sont prédominantes. Ces formes sont différentes selon qu'il s'agisse de la flore ou de la faune.

Les principales formes d'exploitation des ressources forestières et pour lesquelles une analyse de leur contribution à l'économie nationale est réalisée dans le cadre de ce travail concernant le bois d'œuvre et bois de service, le bois énergie, la sylviculture, les PNFL et dans une moindre mesure l'écotourisme et les services environnementaux.

2.1. Exploitation de bois d'œuvre et de service

L'exploitation forestière englobe la récolte des produits forestiers tels que le bois (bois d'œuvre, de service et d'énergie), les produits forestiers non ligneux (exsudats, le miel, les feuilles, les herbes, les fruits, les écorces, les racines), le prélèvement de la faune sauvage et l'utilisation de la forêt à des fins touristiques et récréatives. La production du bois d'œuvre sous ces différentes formes constitue l'une des principales filières de l'exploitation forestière. Les produits exploités au niveau national proviennent des forêts naturelles et des plantations forestières. L'exploitation, la transformation et la commercialisation des produits et sous-produits forestiers est assurées par l'*Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF)* créé par décret n°71/204 du 13 novembre 1971. L'INSEED (2017) estimait à 0,18% la contribution des exploitations forestières, de la pêche et de l'élevage aux recettes nationales d'exportation de 2014.

L'industrie forestière ne connaît pas un développement important et seule une petite unité de sciage de l'ODEF permet d'exploiter du bois de petites et moyennes dimensions. Parmi les espèces de bois d'œuvre, le Teck est la principale essence forestière plantée et exploitée au Togo. Utilisé de façon privilégiée dans la fabrication de ponts, de menuiseries extérieures et d'accastillage de bateau de plaisance, le bois de Teck est aussi recherché dans la fabrication de meubles de qualité, de produits d'ébénisterie et de parquets. Les autres essences forestières principalement exploitées ou qui transitent par le port autonome de Lomé sont *Pterocarpus erinaceus*, *Khaya gradifoliola*, *Milicia excelsa*, *Cola gigantea*, etc. Ces essences sont produites sous forme de grumes, de grumelles, de madriers, de planches, planchettes, chevrons et autres équarries. Le domaine forestier des collectivités territoriales sert de lieu d'approvisionnement et les aires protégées généralement de façon illégale.

Au Togo, l'exploitation forestière englobe la récolte des produits forestiers tels que le bois (bois d'œuvre, de service et d'énergie), les produits forestiers non ligneux (exsudats, le miel, les feuilles, les herbes, les fruits, les écorces, les racines), le prélèvement de la faune sauvage et l'utilisation de la forêt à des fins touristiques et récréatives. La production du bois d'œuvre sous ces différentes formes constitue l'une des principales filières de l'exploitation forestière. Les produits exploités au niveau national proviennent des forêts naturelles et des plantations forestières. L'exploitation, la transformation et la commercialisation des produits et sous-produits forestiers est assurées par l'*Office de Développement et d'Exploitation des Forêts (ODEF)* créé par décret n°71/204 du 13 novembre 1971.

En 2011, le Plan d'Action Forestier National (PAFN), estimait la production locale de bois d'œuvre à environ 14000 m³ en 2000 et à 17838 m³ en 2010, avec une moyenne de 15888 m³ sur la période. Cependant, en raison de la mauvaise organisation de la filière environ 40% seulement de cette production est contrôlée par les services forestiers. Le bois d'œuvre est

essentiellement consommé en milieu rural qui avec 60% de la population et une incidence de pauvreté de 74,3%, utilise 63% de la production. La consommation nationale est répartie entre l'autoconsommation, la production commercialisée et les importations. L'autoconsommation de sciage évaluée à 844 m³ en 2000 est passée à 1070 m³ en 2010 avec une moyenne de 953 m³.

La filière bois d'œuvre génère ainsi des activités qui emploient une bonne partie de la population surtout rurale. Cependant les données sur le poids réel de cette filière dans l'économie nationale sont encore embryonnaires ou inexistantes. Le poids de la filière dans l'économie nationale étant souvent cumulé avec les filières élevage et pêche. L'INSEED (2017) estimait à 0,18% la contribution des exploitations forestières, de la pêche et de l'élevage aux recettes nationales d'exportation de 2014. Par ailleurs il s'est également posé le problème de données actualisées sur la contribution de la filière bois d'œuvre à l'économie nationale dans le cadre de la finalisation du processus REDD+ dans lequel s'est engagé le Togo.

2.1.1 Typologie des biens et services de la filière

La typologie de bois d'œuvre est abordée à travers les origines, les espèces de bois d'œuvre produites et la nature ou le type de produits commercialisés et autoconsommés. Sur cette base l'étude a répertorié du bois d'œuvre d'origine naturelle et du bois d'œuvre issus des forêts de plantation. Les différentes espèces naturelles exploitées sont des espèces de valeur commerciale bien connues et dont les possibilités d'approvisionnement local existent encore.

La même source indique que deux principaux producteurs interviennent dans la production de la filière notamment :

- l'ODEF pour les sciages industriels de teck des plantations forestières en général, et exceptionnellement de sciage d'espèces forestières de forêts naturelles, (actuellement l'ODEF ne produit plus les sciages (ils reviendraient plus chers que ceux importés), elle les importe et vend le bois brut sous forme de billes et de grumes aux privés qui les exportent.
- les particuliers (paysans ou ruraux essentiellement) pour les sciages à la tronçonneuse d'espèces forestières de forêts naturelles en général et rarement de sciages de teck de plantations privées. Ils sollicitent l'appui des scieurs et des aides scieurs. Ils comprennent **des bûcherons** (qui prennent part aux activités d'exploitation et de coupes d'éclaircie sont en fait des salariés saisonniers contribuant ainsi à une réduction du chômage et au relèvement de leurs revenus) ; **des négociants et intermédiaires** (exercent tirent des revenus à partir des flux financiers importants injectés dans les divers circuits commerciaux : exportation du bois, approvisionnement des scieries artisanales, menuiseries et ébénisteries, approvisionnement des centres urbains en bois énergie etc.) ; des petites entreprises de bois qui s'approvisionnent à travers les circuits commerciaux locaux. Tout comme les artisans, elles consomment des bois issus en grande partie de coupes illégales).

L'ODEF produit les sciages à partir de l'exploitation des parcelles plantées de teck ou d'aménagements de forêts naturelles dans le cadre de suivi sylvicoles. L'exploitation finale de l'ODEF fournit des grumes de teck et de Gmelina.

Les transformateurs, sont constitué des menuiseries de meubles, de parquet et de plafond que l'on rencontre dans toutes les régions du pays (menuiserie de meubles surtout). A Lomé, la capitale, Togo Métal et Bois (TMB) fait partie des principaux fabricants de meubles en bois.

Selon les sources indiquées plus haut, la commercialisation des sciages et des grumes est assurée par l'ODEF. La production est réalisée essentiellement par les hommes. Ils interviennent également dans la commercialisation qui comprend :

- les **grossistes** : Contrairement aux bois – énergie ce sont surtout des hommes. Ils résident à Lomé, la capitale et dans les villes secondaires. Ils se déplacent dans les milieux de production où ils achètent les sciages essentiellement bord champ, aux abords des routes et dans les dépôts locaux. Ils achètent le plus souvent entre 200 et 600 unités de sciages. Ils les acheminent dans leur ville de résidence avec l'appui des transporteurs et des chargeurs. Ils vendent aux détaillants et aux consommateurs. Leurs moyens de transport sont les camions gros porteurs et les titans. Ils vendent le plus souvent à leurs dépôts de vente ou font des livraisons directes aux détaillants.
- les **détaillants** achètent 30 à 200 unités de sciages (résultats de l'enquête) et les revendent en détail aux consommateurs à leur dépôt. Ils achètent souvent chez les grossistes et dans une moindre mesure chez les transporteurs et les scieurs. Plus de 50% se font livrés les sciages à leur dépôt. Les modes de transport des autres sont la charrette, le pousse-pousse et le camion selon les localités et les distances à parcourir.
- les **transporteurs et les chargeurs** chargent et acheminent les produits du lieu d'achat au lieu de vente ou à domicile des commerçants ou encore du lieu d'exploitation au dépôts de vente. Les chargeurs sont généralement des aides-chauffeurs.
- Les **consommateurs** qui s'approvisionnent auprès des détaillants ou des grossistes les plus proches. La commercialisation des sciages et des grumes est assurée par l'ODEF. Il s'approvisionne auprès des détaillants ou des grossistes les plus proches. Ils achètent en fonction de leur besoin 1 ou plusieurs unités de sciages

2.2. Exploitation de bois énergie et de charbon de bois

Selon MERF/CN-REDD+ (2017), qu'il s'agisse de couvrir l'autoconsommation des ménages ruraux ou de l'alimentation des circuits commerciaux à destination des principales villes (chefs-lieux de région et de Préfecture en particulier) et du Grand Lomé, la coupe et la carbonisation du bois se constatent sur l'ensemble du territoire national. Toutes les régions sont concernées, à des degrés variables, en fonction de l'importance des ressources forestières qu'elles recèlent. Dans les circuits commerciaux, l'abattage et la coupe des arbres sont généralement du ressort des hommes. Environ 79% de producteurs sont des hommes contre 21% de femmes. Les bucherons sont majoritairement des paysans (74%), des élèves (10%) et certains sont des bucherons professionnels (9%). Il est possible de distinguer trois catégories d'acteurs réalisant des activités complémentaires :

- les bûcherons équipés de tronçonneuses qui peuvent abattre et débiter des arbres ayant de gros diamètre. Ils travaillent à la demande avec les commerçantes ou les propriétaires des arbres ;
- les jeunes hommes déscolarisés ou élèves qui se chargent principalement de débiter et fendre le bois à la demande ;
- les femmes qui calibrent le bois et confectionnent des fagots de tailles différentes ou préparent des stères pour la vente en grande quantité vers les centres urbains.

Les zones de production de charbon de bois se confondent avec les bassins d'exploitation du bois de feu. La carbonisation est généralisée sur l'ensemble du territoire puisque le charbon est le combustible le plus demandé par les consommateurs et, par conséquent, par les collecteurs et commerçants. Il est toutefois possible de distinguer deux types de charbonniers (MERF/CN-REDD+, 2017) :

- les charbonniers occasionnels (aussi bien hommes que femmes) ;
- les charbonniers professionnels travaillant dans les grands chantiers.

Les charbonniers occasionnels sont des (i) paysans locaux et/ou leurs femmes qui s'adonnent à cette activité en contre-saison, lorsque les activités champêtres sont quasi inexistantes, et (ii) des élèves qui s'adonnent à cette activité pendant les fins de semaine ou lors des vacances scolaires. Les productions moyennes annuelles les plus importantes sont relevées dans la région Centrale et la région des Plateaux avec respectivement 484 sacs soit 21 800kg et 390 sacs soit 17 550Kg.

Le bois-énergie désigne tous les types de biocombustibles dérivés directement ou indirectement des arbres et des arbustes (FAO, 2001). En effet, le bois est un produit naturel composé en majeure partie de carbone, d'hydrogène et d'oxygène ; il est une véritable source d'énergie thermique. Suivant la définition de la FAO (2001), le bois énergie comprend les combustibles ligneux tels que le bois de chauffe, le charbon de bois, les boulettes, les briquettes, etc. Toutefois, en tenant compte de la forme de consommation, le bois énergie désigne le bois de chauffe et le charbon de bois (Brouwer et Falcao, 2004). Cette dernière définition sera retenue pour appréhender le bois énergie dans le cadre de cette étude. De par son origine végétale, le bois est une énergie renouvelable (Deglise et Donnot, 2008). Le bois énergie est l'une des

valorisations les plus anciennes du bois, notamment en tant que principale source d'énergie pour le chauffage et la cuisson des aliments (PIPAME, 2012). En effet, selon la FAO (2017), environ la moitié du bois extrait des forêts dans le monde sert à produire de l'énergie, principalement pour la cuisson des aliments et le chauffage. Sur la quantité totale de bois utilisée comme combustible dans le monde, près de 17 % est transformée en charbon de bois. Plus de 2,4 milliards de personnes, soit environ le tiers de la population mondiale, dépendent encore aujourd'hui des combustibles ligneux pour cuisiner, et un grand nombre de petites entreprises se servent du bois de feu et du charbon de bois comme principale source d'énergie pour des activités telles que la cuisson au four, la transformation du thé ou la fabrication de briques.

Au Togo, une enquête récente menée dans le cadre de l'étude approfondie sur la dynamique de l'utilisation du bois-énergie au Togo réalisée en 2017 a permis d'identifier 94 espèces forestières exploitées à vocation bois-énergie dans le pays. Ces espèces sont classées parmi vingt-six (26) familles dont les plus représentées sont les fabacées (acacia) et les combrétacées). Le nombre des espèces citées varie selon les régions. Quarante-neuf (49) espèces ligneuses à vocation bois-énergie ont été identifiées dans la région des Plateaux, quarante-deux (42) espèces dans la région de la Kara, trente-sept (37) dans la région Centrale et vingt-cinq (25) dans la région Maritime. La région la moins diversifiée en espèces à vocation bois-énergie est celle des Savanes avec quatorze (14) espèces inventoriées.

L'examen de l'évolution de la production, de la consommation, la commercialisation et de l'exportation de bois-énergie au Togo est réalisé par l'analyse des données des enquêtes de terrain et l'exploitation des données consignées dans les rapports annuels des services techniques du MERF et des ONG. Le présent est structuré en 3 grandes parties : la présentation de la filière bois-énergie au Togo et la contribution de la filière bois d'œuvre à l'économie nationale.

2.2.1. Principales caractéristiques de la filière

La principale caractéristique de la filière bois-énergie au Togo est son manque d'organisation. Cette inorganisation se traduit par le fait que les différents groupes d'acteurs qui la composent interviennent chacun selon ses désirs aux différents stades de la filière créant ainsi des complications quant au suivi et à l'appréhension des transactions qui s'y réalisent et même de l'effectif de ces acteurs. Cela pose également le problème de l'efficacité dans la perception des taxes et redevances sur les produits.

Les principaux acteurs de la chaîne de valeurs de filière sont par ordre d'importance : les producteurs, les commerçants grossistes et les détaillants ainsi que les consommateurs à la base et enfin, les chargeurs et les transporteurs qui aident les producteurs et les commerçants à acheminer les produits d'un endroit à un autre. La filière fait intervenir quatre grandes catégories d'acteurs : les collecteurs, les transporteurs, les commerçants et les consommateurs.

(i) Collecteurs

Les **collecteurs** parfois appelés **producteurs** assurent la disponibilité en bois d'énergie à partir des différents lieux où la ressource est disponible. Cette catégorie regroupe les bûcherons ou ramasseurs locaux souvent occasionnels, et des bûcherons plus ou moins professionnels très souvent mandatés à partir des centres urbains. Les bûcherons ou ramasseurs locaux sont constitués essentiellement d'agriculteurs qui collectent le bois en grande partie pour leur autoconsommation, mais peuvent aussi en exposer pour vente au bord de la route non loin de leurs habitations.

(ii) Transporteurs

Les **transporteurs** assurent le plus souvent le transfert du bois-énergie des villages vers les villes. On les regroupe souvent en fonction des moyens de transports qui peuvent être motorisés ou non. Les engins non motorisés utilisés pour le transport du bois sont le vélo, la charrette. Le bois est aussi transporté sur la tête. Les engins motorisés utilisés par ces acteurs sont des camions, des camionnettes, des pick-up ou des motocyclettes.

(iii) Commerçants

Les **commerçants** se distinguent en grossistes, semi-grossistes, détaillants et parfois micro détaillants. Les grossistes, semi-grossistes et détaillants se rencontrent généralement dans des marchés où ils disposent d'importants stocks de bois constituant ainsi des dépôts. Les micros détaillants sont plus proches des consommateurs finaux des ménages dans les quartiers.

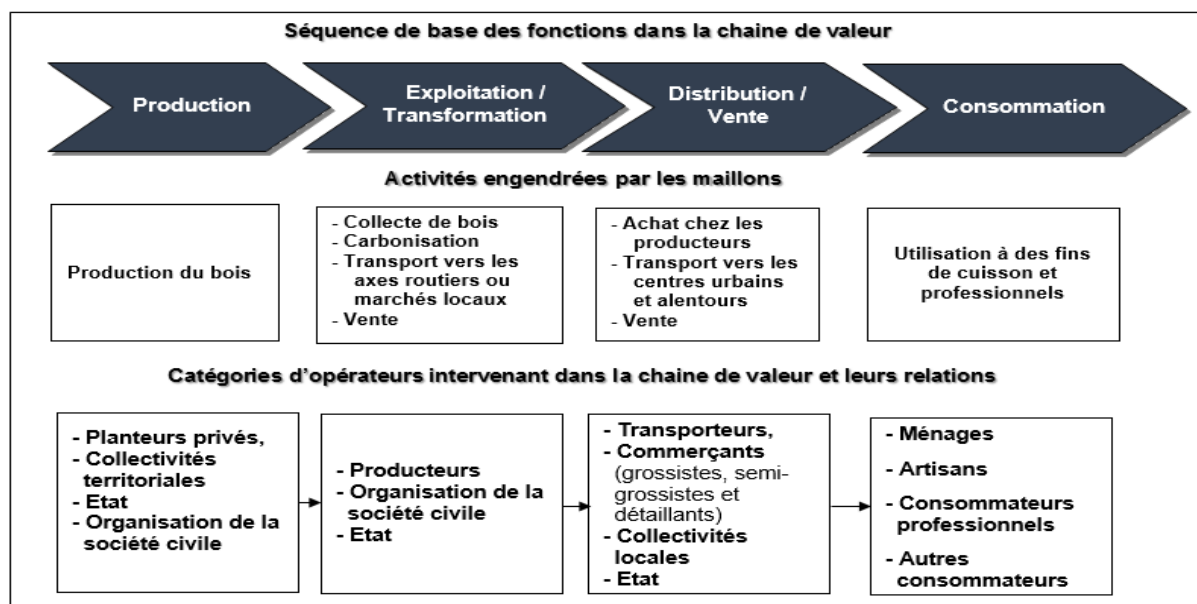
(iv) Consommateurs

Les **consommateurs** de bois-énergie sont une catégorie d'acteurs constituée de plusieurs sous-catégories, chacune avec ses besoins, ses logiques et ses préférences. Globalement, on distingue les ménages, les artisans et les promoteurs de petites ou micro-entreprises. Parmi ces dernières on peut citer les rôtisseries, les brasseries de bière locale, les boulangeries et pâtisseries traditionnelles, les restaurants de rue, etc.

A ces quatre principales catégories d'acteurs on peut ajouter les transformateurs qui interviennent particulièrement dans le cas du charbon de bois. En très grande partie, le bois-énergie fait l'objet d'un commerce visant le consommateur final localisé en milieu urbain. Le consommateur vivant en milieu rural se fournit en bois-énergie par une collecte directe au lieu où se trouve la ressource.

La chaîne de valeur du bois-énergie au Togo peut être scindée en 4 fonctions principales (production, exploitation/transformation, distribution et consommation comme suit dénotant les différents types d'acteurs :

Figure (ii) : Chaîne de valeur du bois-énergie au Togo



Source : Auteurs

2.3. Exploitation sylvicole

Les forêts participent de façon essentielle à la croissance économique et à l'amélioration du niveau de vie des populations surtout rurale. L'exploitation abusive des ressources des forêts naturelles de façon globale amenuise de plus en plus les capacités des forêts à jouer ce rôle. Au Togo, les forêts subissent ainsi une disparition moyenne annuelle de 2,6% pour les forêts de montagnes, 3,13% pour les recrues forestiers et 3,7% pour les forêts denses. Le programme national de reboisement et de gestion durable des terres (2009 – 2029) dans sa vision à l'horizon 2029 propose comme solution de relancer les activités économiques du secteur forestier par la réalisation de plantations forestières industrielles ou la sylviculture à objectifs bois d'œuvre et bois de feu.

2.3.1. Analyse des acteurs de la filière sylvicole du Togo

La sylviculture génère une activité économique qui met en scène une diversité d'acteurs ayant des objectifs et des fonctions différentes avec des niveaux d'interventions très inégaux. Les principaux acteurs peuvent être répartis en deux principales catégories notamment les acteurs institutionnels et les acteurs de la société civile et organisations de planteurs.

(i) Acteurs institutionnels

Les acteurs institutionnels regroupent plusieurs types d'acteurs qui partagent une double caractéristique. Ils assurent à un certain niveau, des fonctions de gestionnaires (au sens large) et sont tous positionnés à un pallier donné de l'architecture administrative de l'Etat, dont ils remplissent sous tutelle, des missions et fonctions régaliennes qui leurs sont dévolues. Ces

acteurs à différents niveaux assurent ainsi des fonctions d'administration, de planification, de gestion et de contrôle en ce qui concerne les ressources forestières et leurs usages et/ou des fonctions d'encadrement et d'appui en direction des usagers de ces ressources.

Ce groupe d'acteurs comprend principalement :

- le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF), qui est le ministère en charge de la gestion des ressources forestières ;
- l'Office de Développement et de l'Exploitation des Forêts (ODEF.), créé par décret n° 71/204 du 13 Septembre 1971. L'une des principales structures de l'administration forestière, l'ODEF se positionne comme le principal acteur de gestion et de l'exploitation des forêts de l'Etat. L'ODEF emploie jusqu'au 31/12/2015, 178 agents toutes catégories confondues pour assumer les différentes tâches de l'institution. Ces agents sont répartis entre la Direction Générale et les directions régionales au nombre de 5 ;
- les services déconcentrés de l'administration forestière. Ils comprennent les directions régionales de l'environnement et des ressources forestières et sont au nombre de 5 à raison d'une direction par région économique y compris les directions régionales de l'ODEF. Ils représentent l'administration forestière au niveau régional et assurent la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, programme et projets de développement forestier au niveau régional et local. Elles sont aidées dans leurs tâches par les directions préfectorales installées dans les Préfectures ;
- le Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de l'Hydraulique (MAEH), en charge du développement agricole, ce ministère joue aussi un rôle important dans la promotion de la sylviculture à travers le développement et la mise en œuvre des projets agroforestiers à travers le territoire national ;
- le Ministère en charge des collectivités locales, qui fait la promotion de la création d'emploi à travers la conception et la mise en œuvre des projets de plantation forestières sur toute l'étendue du territoire national.

(ii) Acteurs privés

Les acteurs de la société civile et organisations de planteurs, comprennent les planteurs privés, les ONG et les syndicats, les propriétaires privés, gérants de plantations forestières, les acheteurs des produits sylvicoles.

2.4. Exploitation des produits forestiers non ligneux (PFNL)

Les forêts au Togo sont riches en importants produits forestiers non ligneux (PFNL). Cependant, les différentes filières étudiées depuis des années souffrent des carences allant entre autres de la méconnaissance des catégories des PFNL, l'absence de normes d'exploitabilité rationnelle, le manque d'une réglementation aboutissant à un saillant manque de statistiques plausibles. Ce qui peut être préjudiciable à terme sur la gestion durable de ces produits. Or, dans les pays en voie de développement, les produits forestiers non ligneux occupent une place plus ou moins capitale dans l'ensemble des filières forestières et contribuent au vécu quotidien des agents économiques. Il s'agit dans le cadre de cette étude d'analyser la contribution socioéconomique des PFNL sur l'économie togolaise en précisant les acteurs impliqués et en analysant leurs valeurs ajoutées sur la richesse nationale. Cette volonté s'est exprimée dans le cadre du projet de la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégénération de forêts (REDD+). Ainsi les produits forestiers non ligneux (PFNL) constituent-ils aujourd'hui des ressources utiles à l'instar de bois énergie, charbon de bois et autres.

Le but de ce travail est d'estimer la contribution de l'exploitation des PFNL à l'économie togolaise en termes économique et sociale. Plus spécifiquement, ce chapitre va prendre en compte la contribution de ces produits à la formation de la production nationale, à l'amélioration de la richesse nationale en termes des revenus de la population, à l'augmentation des recettes de l'Etat ainsi que leur contribution à la création d'emploi formels et informels. Cependant, estimer la contribution socioéconomique des PFNL à l'économie nationale n'est pas une tâche facile et constitue un exercice insuffisamment exploré au Togo comme dans beaucoup d'autres pays. La démarche méthodologique utilisée a consisté à l'analyse des données des études de types exploratoires, qualitatives et quantitatives et des rapports des principales institutions impliquées directement ou indirectement dans la gestion des PFNL au Togo. Pour cerner les différents aspects de la problématique de la contribution des PFNL à la richesse nationale et d'orienter in fine des recommandations, des entretiens semi-directs/structurés avec des principaux acteurs ont été réalisés. Ces derniers ont été complétés par les données collectées sur le terrain qui ont permis d'identifier les différents acteurs des filières, aussi bien leurs différentes dépenses de consommation que les différentes recettes.

Au Togo, les forêts offrent une diversité de produits forestiers non ligneux. Ils représentent pour des populations locales non seulement des espèces déterminantes dans la conservation des ressources de la forêt mais aussi une des sources d'alimentation et de revenus les plus réguliers. Ainsi revêtent-ils un caractère polyvalent surtout qu'ils sont pourvoyeurs de nombreux produits entrant dans l'alimentation, la pharmacopée, la construction, l'artisanat et autres. Ce qui amène les autorités togolaises à œuvrer pour une prise de conscience de la population des contributions des PNFL à la vie économique. Ainsi la mise en œuvre du projet d'appui à la valorisation et à la modernisation des filières des produits forestiers non ligneux en Mars 2017 amorce-t-elle une action structurante de mise en valeur des filières des produits forestiers non ligneux. Les PFNL issus des forêts nationales sont autant d'origine végétale qu'animale.

2.4.1. PFNL d'origine végétale

Les PFNL d'origine végétale sont riches en espèces à usage médicinal traditionnel, fourrager, alimentaire, cosmétique etc. Ainsi, les écorces, feuilles, racines de plusieurs plantes sont utilisés en pharmacopée traditionnelle et dans les rites socioculturels. Les travaux de Yapi et Sessi (1997) ont estimé la production de plantes médicinales à 15 000 tonnes par an dont 3000 tonnes sont commercialisées. Les espèces les plus fréquemment utilisées sont les (i) Produits alimentaires (Légumes et fruits) ; (ii) Produits pharmaceutiques et toxiques (feuilles, écorces et racines) ; (iii) Produits fourragers (feuilles) ; (iv) Produits aromatiques et cosmétiques (racine, écorces, feuilles) ; (v) Produits biochimiques et autres : (Kapok, Gommés, Résines, Tanin) ; (vi) Cure-dents ; (vii) Eponges végétales ; (viii) Nattes traditionnelles ; (ix) Balais claies, cages, paniers végétaux et éventails ; (x) ; (xi) fourrage ; (xii) liane. Ces essences forestières au Togo font l'objet soit de consommations domestiques soit d'un commerce national ou même international. En outre, de nombreuses autres plantes sont utilisées comme des plantes espèces fruitières spontanées essentiellement à des fins alimentaires. Certaines de ces espèces font l'objet de commerce local, national et même international constituant ainsi de véritables sources de revenus pour les populations locales (Atato et al., 2010).

Le Karité est l'un des principaux PFNL actuellement utilisés au Togo, surtout au Nord-Togo. C'est un produit qui entre dans la plupart des préparations culinaires et dans la savonnerie. Il entre non seulement dans l'alimentation mais aussi constitue une source de revenus pour les populations rurales. Dans la plaine de l'Oti, par exemple, les revenus liés au Karité conservé dans les parcs agro forestiers sont estimés à 85 000 F CFA par an pour le paysan (Aléza, 2010). Les fruits du Néré, du baobab et du kolatier ainsi que les noix d'anacardier, entre autres, contribuent à la satisfaction des besoins alimentaires et financiers des populations togolaises surtout dans les zones rurales (MERF/FAO, 2011).

2.4.2. PFNL d'origine animale

Les PFNL d'origine animale sont constitués par l'ensemble des animaux sauvages vivants ou morts ou des spécimens provenant de ces animaux. Ils peuplent surtout les parcs nationaux (Kéran et Fazao), les réserves forestières (Oti et Mandouri), les réserves de faunes, les forêts galeries et les formations naturelles de zones montagneuses, Vallées fluviales (Mono et de l'Oti) et zones protégées du Togo. L'on ne saurait dresser un tableau exhaustif de ces animaux que l'on rencontre au Togo. Néanmoins on peut distinguer des mammifères, des reptiles, des oiseaux, des insectes, poissons (Tableau 8). Ces produits constituent de nos jours non seulement un objet de consommation mais aussi et surtout de commercialisation à des fins utiles (écotourisme, apiculture, aquaculture, chasse sportive, chasse villageoise...). Au Togo, toute une panoplie d'acteurs essentiellement des paysans du milieu rural (chasseurs), des groupes de personnes organisés pour la chasse traditionnelle (production de gibiers), des personnes physiques ou morales (SOTOPRODER à Agokpamé-Aného, AGATE à Tsévié...) mettent à leur disposition des moyens pour se procurer des PFNL d'origine animale et les utilisent à des fins diverses notamment les rites traditionnelles, de production de gibiers et de commercialisation (exportation et réexportations).

2.5. Ecotourisme et services environnementaux

2.5.1. Ecotourisme

L'écotourisme assimilé au tourisme axé sur la nature, une démarche éducative et un besoin de répondre aux critères de durabilité (développement économique, protection de l'environnement et bien-être des communautés), est très peu développé au Togo. Il existe plusieurs facteurs qui limitent la fréquentation éco touristique dans le pays et parmi lesquels la faible présence de sites d'exception aménagés, la disparition progressive des espèces endémiques ou phares de l'écotourisme (hippopotames, éléphants, lions, buffles, lamantins, damalisque etc.). Le parc national Fazao Malfakassa qui jusqu'en 2014 attirait les touristes de vision de la nature est quasiment abandonné et les quelques installations à cette fin subissent une dégradation très accélérée. Le braconnage et l'occupation des espaces du parc surtout périphérique par des parcelles agricoles et la carbonisation deviennent de plus en plus des pratiques courantes très perceptibles depuis 2015. Cependant le processus d'élaboration du plan d'aménagement dudit parc pourrait inverser la tendance si ce plan est dans un bref délai mis en œuvre.

2.5.2. Caractérisation des services environnementaux et principe de base

Les services écosystémiques comprennent l'ensemble des aspects des écosystèmes dont l'homme bénéficie directement ou indirectement. Selon, NLOM et al. (2013) les services environnementaux sont des services fournis par les forêts et les plantations forestières qui ont une incidence sur la protection et l'amélioration de l'environnement. Sont reconnus à ce titre : l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (fixage, réduction, séquestration, stockage et absorption), la protection de l'eau pour exploitation urbaine, rurale ou hydroélectrique ; la protection de la biodiversité en vue d'une exploitation durable et à des fins scientifiques et pharmaceutiques ; l'étude des ressources génétiques et leur mise en valeur; la préservation des écosystèmes, des formes de vie et de la beauté des paysages naturels pour le tourisme et à des fins scientifiques. La typologie retenue dans le cadre de cette étude distingue 3 groupes principaux de services écosystémiques : les services de régulation, les services de production et les services culturels. La biodiversité est considérée autrement parce qu'elle ne peut être réduite à la simple notion de service.

La typologie développée pour les besoins de l'étude s'inspire des avancées du *Millennium Ecosystem Assessment* (MEA) et répond aux enjeux de l'évaluation économique. Cette typologie permet de tenir compte du « potentiel naturel » de chaque AP, c'est-à-dire de l'existence d'une valeur associée à un service en l'absence de tout usage par l'homme. Elle permet ainsi de faciliter l'évaluation économique en évitant les doubles comptes, à savoir compter deux fois la même valeur. Ce problème intervient lorsque les systèmes évalués sont complexes et la quantification des phénomènes imprécise.

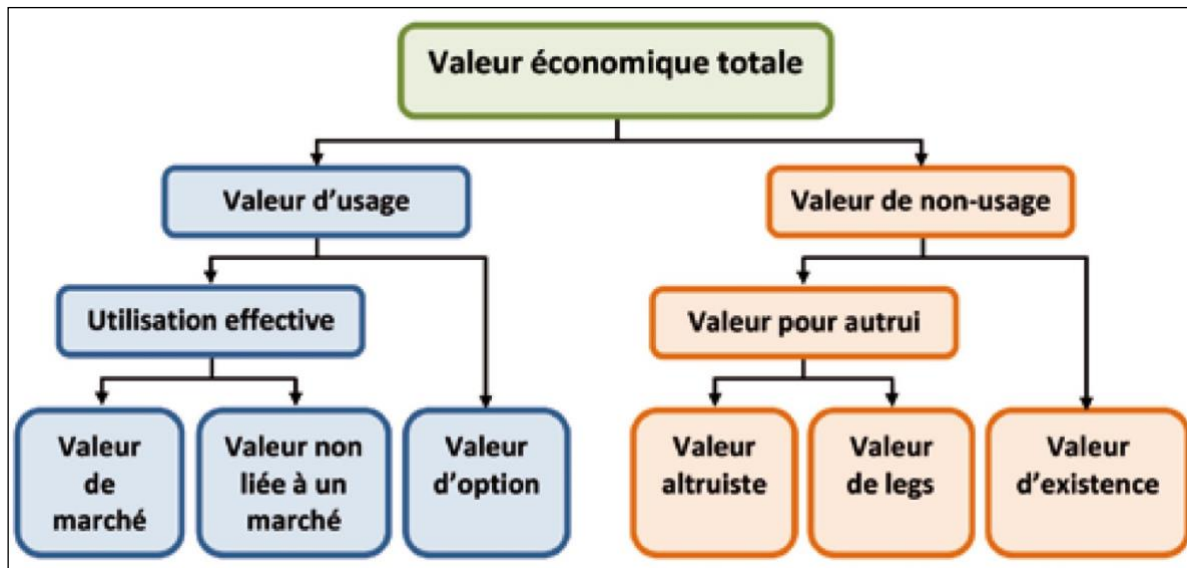
La valeur économique totale (VET) d'un bien ou d'un service environnemental (Figure 2) distingue les valeurs d'usage de celles de non-usage ou d'usage futur (UICN, 2013) :

- les valeurs d'usage correspondent à : (i) l'utilisation directe à travers l'usage des prestations des écosystèmes directement consommables, (ii) à l'utilisation indirecte à

travers les avantages tirés des fonctions assurés par les écosystèmes et (iii) à l'utilisation future ou valeur d'option à travers les usages potentiels des écosystèmes. Ces valeurs peuvent être liées à un marché existant ou non.

- les valeurs de non-usage correspondent au consentement à payer par des individus pour préserver un bien qu'ils n'utilisent pas effectivement, qu'ils ne peuvent envisager d'utiliser ou qui leur est impossible d'utiliser. Ces valeurs comprennent : (i) les valeurs d'héritage à travers la conservation pour les générations futures, et (ii) les valeurs d'existence à travers la valeur placée sur l'existence même de l'écosystème.

Figure (v) : Décomposition de la valeur économique d'un bien ou d'un service environnemental



Source : ACTeon, 2011

3. CONTRIBUTION DU SECTEUR FORESTIER AU PIB NATIONAL ET AU PIB DES SECTEURS CONNEXES

Cette section fait une synthèse de la contribution de l'exploitation du bois d'œuvre et de service, de bois énergie, de la sylviculture, des PFNL et de l'écotourisme à l'économie nationale.

3.1. Contribution économique et sociale de l'exploitation de bois d'œuvre et de service

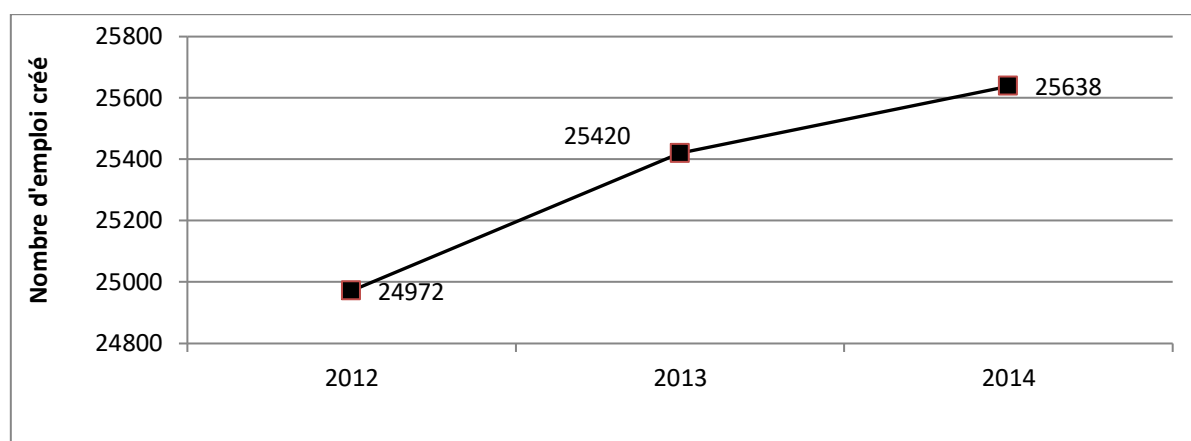
3.1.1. Contribution à la création d'emploi

La filière exploitation forestière joue un rôle très important dans la création d'emplois dans le secteur informel. Selon l'INSEED, (2014), le secteur informel pourvoit à plus de 91,1% d'emplois que le secteur formel (8,9%). L'exploitation forestière à travers les activités d'abattage des arbres, de tronçonnage et de sciage des bois, du transport, de la commercialisation et de l'exportation du bois génère un nombre important d'emploi aux diverses couches socio-économiques de la population togolaise. Selon les résultats de cette étude, un volume total d'emploi de 109 391 employés dont 87% d'emplois non salariés, 5% d'emplois salariés permanents et 9% d'emplois salariés à temps partiel sont générés en 2016 par les activités d'exploitation forestière.

Ce volume d'emploi est une estimation du nombre des employés travaillant dans l'exploitation, le transport et la commercialisation des produits. Les employés non salariés sont représentés principalement par les transporteurs des produits d'exploitations forestières, les ouvriers débardeurs des produits et les abatteurs et scieurs des arbres. Les employés salariés permanents regroupent les couches sociales qui ont fait de l'exploitation forestière leurs principales activités génératrices de revenus. Cette catégorie d'employés est constituée des exploitants forestiers patrons des dépôts de vente de bois, les gardiens de nuits et de jours de ces dépôts, les exportateurs de bois et les ouvriers permanents des dépôts de vente de bois d'œuvre. L'exploitation forestière et la commercialisation du bois d'œuvre attirent également un bon nombre de personnes qui y consacrent pendant l'année une partie seulement de leur temps. Ces travailleurs à temps partiel désignent les opérateurs économiques et toutes les personnes qui cherchent à tirer meilleurs profits des opportunités économiques que présentent en une période donnée de l'année les activités d'exploitation forestière.

Cependant, l'INSEED (2017) a distingué dans l'exploitation forestière, cueillette et travail du bois quatre catégories d'emplois, notamment les salariés déclarés, les salariés non déclarés, les patrons, les travailleurs pour compte propre et les aides familiaux. Selon la même source l'évolution du nombre d'employés entre 2012 et 2014 est illustrée par le graphique 1. Ces données montrent que le nombre d'emplois créés sur la période et est en moyenne égal à 25343 employés. Il ressort de cette comparaison que le nombre d'emplois déclarés dans la filière exploitation forestières n'exprimerait pas la réalité de la filière.

Graphique 1 : Evolution des emplois de la filière exploitation forestière, cueillette et travail du bois



Source : INSEED 2017

3.1.2. Chiffre d'affaire de la filière bois d'œuvre

Le chiffre d'affaire de la filière bois d'œuvre a été calculé pour les entreprises privées de commercialisation du bois d'œuvre communément appelés dépôts de bois et pour l'ODEF. A ces deux catégories il été également ajouté les exportations de bois d'œuvre déclarés au contrôle forestier. Le chiffre d'affaire des entreprises forestières privées n'a été estimé que pour 2016 à partir des données collectées. Ces entreprises ou dépôts de bois ne disposant pas des informations sur leurs activités antérieur il n'a pas été possible d'apprécier l'évolution de leurs chiffres d'affaire dans le temps. Dans ce secteur privé, la commercialisation du bois d'œuvre par les entreprises forestières ou dépôts de bois ont généré un chiffre d'affaire de 84 595 000 FCFA pour les chevrons et 113 912 400 FCFA pour les planches, soit un total de 198 507 400 FCFA pour les produits de sciage au courant de l'année 2016 – 2017. Ces chiffres d'affaire représentent les estimations de la vente des produits de sciage toutes essences forestières comprises et issues des forêts naturelles et des plantations forestières nationales.

Tableau 1 : Chiffre d'affaire des principales catégories de bois d'œuvre

Type de produit	Chiffre d'affaire (CA) par année		
	2014	2015	2016
Exportation			
Madrier de faux teck	34 454 400 000	23 657 028 571	1 653 828 571
Grume et grumelle de teck et de Gmelina	2 101 200 000	2 688 000 000	3 603 600 000
Total exportation	36 555 600 000	26 345 028 571	5 257 428 571
Consommation locale			
Planche et planchette de bois blanc et rouge			113 912 400
Chevron de bois blanc et rouge			84 595 000
Total consommation locale			198 507 400
TOTAL	36 555 600 000	26 345 028 571	5 455 935 971

Source : Résultats de l'enquête LMDE, juin 2017

3.1.3. Contribution de la filière bois d'œuvre à la formation du PIB

De l'analyse des données de l'étude, il ressort que l'exportation des madriers de *Pterocarpuserinaceus* représente en termes réels la plus importante part de la valeur ajoutée de la filière sur la période de 2014 – 2015. La contribution de l'exploitation et de l'exportation de cette espèce à la valeur ajoutée représente en 2014 et en 2015 respectivement un poids de 94% et 90% de la valeur ajoutée totale de la filière. On note cependant un poids décroissant de la filière bois d'œuvre dans l'économie nationale, avec une contribution aux exportations nationales qui est passée de plus de 35 milliards de FCFA en 2014 à 5 milliards de FCFA en 2016, soit une part relative dans les exportations nationales qui diminue de 31 % en 2014/2015 à 93 % en 2015/2016.

La contribution de la filière bois d'œuvre au PIB (Tableau 2) présente une tendance baissière entre 2014 et 2015. Le poids de la filière dans le PIB est passé ainsi de 1,6% à 1,1% puis a chuté de 0,2% respectivement en 2014, 2015 et 2016. Il convient de rappeler que la part importante de l'exploitation et de l'exportation des madriers de faux teck dans la valeur ajoutée de la filière détermine le poids de la filière dans le PIB. La suspension ou le moratoire de son exploitation et son exportation par le MERF à partir de 2016 a entraîné la chute de la contribution de la filière au PIB.

Tableau 2 : Estimation de la Valeur ajoutée de la filière bois d'œuvre en FCFA

	2014	2015	2016
PIB (millions de FCFA)	2 216 230	2 367 410	2 552 530
VA (million de FCFA)	35 919,7	25 886,1	5 343,6
Poids dans le PIB	1,6%	1,1%	0,2%

Source : Résultats de l'enquête LMDE, juin 2017

La contribution au PIB de l'exploitation et de la commercialisation du bois d'œuvre par l'ODEF est présentée dans le tableau 8. Le poids du bois d'œuvre de cette structure dans le PIB est passé de 0,032% en 2013 à 0,031% en 2015. Peu de fluctuations ont été observées. Ces estimations sont basées sur les données déclarées dans les rapports annuels d'activité de l'office.

Tableau 3 : Estimation de la valeur ajoutée de la filière bois d'œuvre issu des plantations de l'ODEF

	2013	2014	2015
PIB (millions de FCFA)	2016140	2216230	2367410
VA (million de FCFA)	652,66	661,83	727,33
Poids dans le PIB	0,032%	0,030%	0,031%

Source : Auteurs, d'après les données secondaires collectées auprès des services techniques du MERF

3.1.4. Contribution de la filière bois d'œuvre aux recettes de l'Etat

Comme toutes les entreprises, celles du secteur forestier sont soumises à la fiscalité générale et spécifique qui s'applique à l'exploitation, à la circulation, à la commercialisation et à l'exportation des produits forestiers. Cette fiscalité permet à l'État, de capter la valeur du bois en tant que matière première. Les principales taxes et les redevances forestières en vigueur comprennent :

- Redevances sur le transport des sciages et des produits ligneux, régie par la décision N°/MERF/CAB d'août 2008 fixant les redevances sur le transport des sciages et des produits ligneux sur le territoire national ;
- Péage pour obtention d'un permis d'entreposage réglementé par l'arrêté N° 01/MET-DPCEF du 04 avril 1990 portant réglementation de la circulation et de l'entreposage ;
- Taxes sur le transport des sous-produits du bois régi par l'Arrêté N° 17/MAR-FCE du 4 septembre 1985 portant fixation des taxes sur le transport des sous-produits du bois ;
- Redevances forestières pour exportation ou réexportation réglementé par l'Arrêté N° 11/MERF/CAB du 13 juillet 2006 portant réglementation de l'exportation et de la réexportation de bois de teck et autres espèces forestières ;
- Taxes d'abattage réglementées par l'Arrêté N° 23/MAR-FCE du 29 juillet 1983 portant fixation des taxes d'abattage d'arbres et des redevances forestières des bois d'œuvre et des produits secondaires commercialisables de la forêt ;
- Arrêté N° 11/MERF/CAB du 13 juillet 2006 portant réglementation de l'exportation et de la réexportation de bois de teck et autres espèces forestières.

La contribution de ces différentes taxes et redevances forestières aux recettes de l'Etat s'élève en 2016 à plus de 644 millions de franc CFA (Tableau 4). Ces recettes de fiscalité sont chiffrées à plus de 865 millions de francs CFA en 2014, et sont uniquement prélevées sur les bois d'œuvre destinés à l'exportation. Le constat actuel sur le secteur forestier est celui de la circulation à tous les niveaux d'informations souvent mal interprétées parce que mal comprises ou plus souvent, on assiste simplement à un déficit d'information des diverses parties prenantes. Deux principales entraves ont été relevées :

- manque d'informations au niveau de l'Etat sur certaines réalités de terrain en ce qui concerne la mise en œuvre des dispositions de la loi, mais aussi sur les pratiques des divers acteurs y compris surtout les informations économiques nécessaires à la détermination d'un niveau de taxation optimal ;
- monopole de l'administration forestière sur les informations surtout économiques et financières, base de taxation et d'estimation des bénéfices des opérations.

Tableau 4 : Taxe et redevances forestières sur le bois d'œuvre (FCFA)

Années	Taxes et redevances forestières
2014	865 905 500
2015	845 538 852
2016	644 824 500

Source : Calculs des auteurs d'après les données secondaires collectées auprès des services techniques du MERF

3.1.5. Redistribution des revenus de la filière bois d'œuvre

La nouvelle donne de partage des bénéfices issus de l'exploitation forestière versée aux populations riveraines entraîne des changements d'attitude parmi les principaux intervenants qui sont les populations, l'État et les autorités municipales. Conformément à l'arrêté N° 024/MERF/CAB du 24 août 2005, les ristournes d'exploitation sont fixées à 15% des revenus des grumes vendues. Ainsi, le financement des œuvres sociocommunautaires sous forme de ristournes versées aux populations riveraines des zones d'exploitation est présenté dans le Tableau 5. Néanmoins, cette évolution récente essentiellement appliquée dans le cadre de l'exploitation des plantations forestières par l'ODEF, est confrontée aux problèmes suivants :

- difficultés d'interprétation des textes par les protagonistes ;
- manque de précision des textes sur les procédures formelles à suivre ;
- difficultés de délimitation de l'espace forestier et son rattachement à une ou plusieurs communautés villageoises ;
- l'absence des structures administratives, de suivi et d'évaluation des projets villageois à réaliser.

Tableau 5 : Ristournes versée aux populations riveraines entre 2011 – 2015

Année	Ristournes en FCFA
2011	11 732 625
2012	10 617 933
2013	47 141 489
2014	91 029 356
2015	80 819 104

Source : Calculs des auteurs d'après les données secondaires collectées auprès des services techniques du MERF

Les principales œuvres socio-communautaires réalisées comprennent la construction et la réfection de bâtiments scolaires, l'équipement de salles de classe en tables bancs, installation de panneaux solaires, construction de hangars et d'appâtâmes de marché, installation de forages et construction de puits, construction de bâtiments pour les centres de santé, etc.

3.2. Contribution économique et sociale de l'exploitation de bois énergie et charbon de bois au Togo

3.2.1. Chiffre d'affaires du bois de chauffe et contribution au PIB

Toute la production de bois de chauffe est assurée sur le territoire national sur les réserves naturelles (essentiellement) et les forêts plantées dans une moindre mesure. La production demeure essentiellement traditionnelle. Sur la période allant de 2010 à 2016, la production globale du bois de chauffe est estimée à 13,78 millions de tonnes pour une production annuelle de moyenne de 1,96 millions de tonnes.

A lecture des données consignées dans le tableau 6, le bois de chauffe contribue à la formation du PIB à 2,13% en 2016, soit une valeur de chiffre d'affaires du bois-énergie estimée à 54,71 milliards de FCFA une valeur de 46,72 milliards de FCFA (soit une progression de 17%) représentant une contribution au PIB de 2,75%.

Tableau 6 : Quantités et valeur ajoutée du bois de chauffe produite au Togo

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Quantité (millions de tonnes)	2,120	2,120	2,120	2,120	2,120	2,120	2,12
PIB (millions de FCFA)	1696880	1829710	1974010	2016140	2216230	2367410	2552530
VA (millions) FCFA)	46 722	47 910	49 129	50 378	51 659	52 973	54 320
Poids actualisé dans le PIB (%)	2,75	2,62	2,49	2,50	2,33	2,24	2,13

Source : Calculs des auteurs sur la base de la consommation moyenne par habitant et de l'effectif de la population

(i) Chiffre d'affaires du charbon de bois et contribution au PIB

La demande globale du charbon de bois est estimée sur la période 2010-2016 à plus de 2 millions de tonnes pour une production annuelle moyenne de 295 000 tonnes. **Le charbon de bois a généré un chiffre d'affaires de 54,276 milliards de FCFA en 2016, soit 2,13% du PIB contre 46,684 milliards de FCFA en 2010 soit 2,75% du PIB. Cette baisse s'expliquerait par l'utilisation plus ou moins croissante du gaz naturel au détriment du charbon de bois.**

Tableau 7 : Quantités et valeur ajoutée du charbon de bois au Togo

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Quantité (millions de tonnes)	0,274	0,280	0,288	0,295	0,302	0,310	0,318
PIB (millions de FCFA)	1696880	1829710	1974010	2016140	2216230	2367410	2552530
VA (millions) FCFA)	46 684	47 871	49 089	50 337	51 617	52 930	54 276
Poids actualisé dans le PIB (%)	2,75	2,62	2,49	2,50	2,33	2,24	2,13

Source : Calculs des auteurs sur la base de la consommation moyenne par habitant et de l'effectif de la population

Globalement, en observant les données consignées dans le tableau 8, l'on note que la filière bois énergie (BE) a généré sur la période 2010-2016 plus de 700 milliards FCFA de chiffre d'affaires pour une moyenne annuelle de 100 milliards de FCFA. En 2016, le chiffre d'affaires est estimé à 108, 59 milliards représentant 4,25% du PIB.

Tableau 8 : Valeur ajoutée de bois énergie et la contribution en termes de PIB

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Quantité (millions de tonnes)	2,100	2,153	2,208	2,264	2,321	2,380	2,441
PIB (millions de FCFA)	1696880	1829710	1974010	2016140	2216230	2367410	2552530
VA (million de FCFA)	108 597	108 597	108 597	108 597	108 597	108 597	108 597
Poids actualisé dans le PIB (%)	5,50	5,23	4,98	5,00	4,66	4,47	4,25

Source : Calculs des auteurs sur la base de la consommation moyenne par habitant et de l'effectif de la population

(ii) Consommation et commercialisation du bois-énergie

Selon l'étude sur la dynamique de l'utilisation du bois énergie au Togo, la consommation moyenne annuelle du bois de chauffe par les ménages ruraux est évaluée à 405, 7 Kg par personne tandis que celle du charbon de bois est estimée à 114,4 kg par personne. Quant aux ménages urbains, elles consomment annuellement et par personne 349,3 kg de bois de chauffe contre 106,1 kg de charbon de bois. Selon la même source, un ménage urbain de taille moyenne (5 individus) consomme 2 132 kg de bois de feu par an et 429 kg de charbon, soit une dépense annuelle respective de 138 580 FCFA (211 euros) et de 94 380 FCFA (144 euros) par ménage.

La consommation annuelle du bois énergie à des fins professionnelles est estimée en milieu rural à 100,68 kg/personne pour le bois de chauffe contre 2,53 kg/personne pour le charbon de bois. En milieu urbain, cette consommation est évaluée à 65,47 kg/personne pour le bois de chauffe contre 27,5 kg/personne pour le charbon de bois.

En ce qui concerne les prix pratiqués du bois énergie sur le marché l'on note une homogénéité des prix d'achat au producteur de bois de chauffe variant entre 18 et 23FCFA/kg sur le territoire national contre un prix moyen de vente variant de 47 FCFA sur les marchés locaux et préfectoraux à 63,6 FCFA dans les centres urbains. L'analyse de la structure des prix du charbon de bois en provenance des cinq régions économiques montre une plus grande variabilité des prix d'achat au charbonnier (36 à 70 FCFA/kg) tandis que le prix de vente varie de 199F/kg dans les marchés locaux à 244,4 F/kg dans les grands centres urbains.

3.2.2. Contribution à la création d'emplois formels et informels

La filière bois-énergie étant à prédominance informelle, il est très difficile d'estimer le nombre d'emplois qu'elle génère, surtout que beaucoup de ces emplois sont à temps partiel. En s'appuyant sur la méthode d'Atyi et al. (2014), **les emplois générés par la filière bois de chauffe au Togo peuvent être estimés à 82 879 équivalents temps plein en tenant compte du**

potentiel national et sous l'hypothèse que la production de 1 Kg de charbon de bois et de bois de chauffe nécessite les mêmes heures de travail.

Tableau 9 : Nombre d'emplois estimés dans la filière Bois Energie au Togo

Année	Emploi Bois de Chauffe	Emploi Charbon de Bois	Total Emploi en plein temps
2010	55 717	15 139	70 856
2011	57 228	15 549	72 777
2012	58 772	15 969	74 741
2013	60 344	16 396	76 740
2014	61 937	16 829	78 766
2015	63 547	17 266	80 813
2016	65 171	17 708	82 879

Source : Calculs des auteurs sur la base de la méthode Atyi et al. (2014).

Deux principaux acteurs interviennent dans la production du bois de chauffe : l'ODEF qui assure 22% du marché et les ménages ruraux, 78%¹ soit 50 833 de paysans occupés en 2016, ce qui démontrerait l'idée d'une prépondérance des emplois informels dans le secteur contre 14 338 d'emplois formels.

3.3. Contribution économique et sociale de la sylviculture à l'économie togolaise

3.3.1. Contribution de la filière sylvicole à la création d'emplois

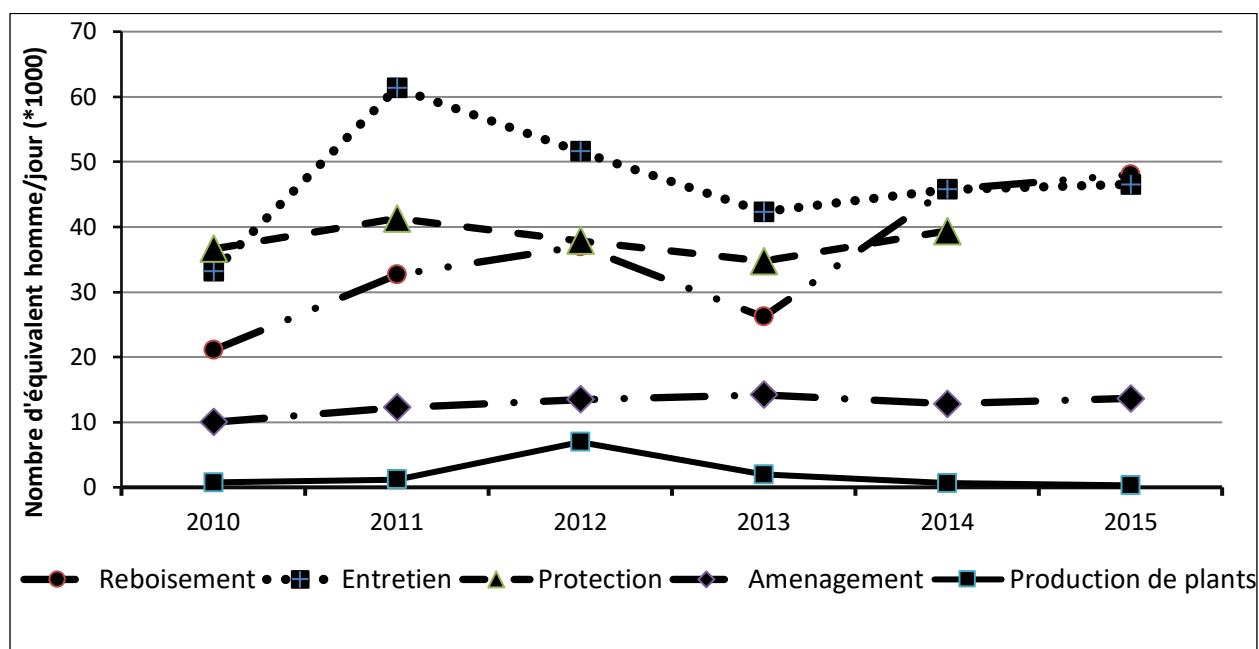
La contribution du sous-secteur sylvicole à la création d'emplois est analysée à travers les emplois générés par les différentes activités sylvicoles de mise en place et de gestion des plantations forestières comme détaillé plus haut. Il a été plus difficile d'estimer les emplois générés par les activités sylvicoles informelles du fait de l'absence de données et d'informations sur le déroulement de ces activités. La comptabilité nationale classe l'emploi en trois grandes catégories qui sont : les salariés (déclarés et non déclarés), les entrepreneurs individuels (patrons et travailleurs pour compte propre) et les aides familiaux. Les emplois créés par la filière sylviculture se retrouvent davantage dans la troisième catégorie.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution des emplois créés par le sous-secteur sylvicole entre 2010 et 2016. L'évolution de la création d'emplois n'affiche pas une tendance particulière pour les différentes activités mais seulement des différences en termes de nombre d'emplois créé par activité. Il ressort de l'analyse du graphique 2 que l'entretien des parcelles est la principale activité sylvicole qui génère le maximum d'emploi avec un pic en 2011 dû à la mise en œuvre des projets de reboisement communautaires (PDC-HIMO), soit 36% des emplois créés chaque année par rapport aux autres activités. L'entretien des parcelles est suivi par les activités de reboisement (27%), la protection des parcelles (25%) puis les aménagements et en fin la production des plants (2%).

¹ THIAM : Etude de marchés des produits forestiers ligneux au Togo, 1991.

Sur la période, le sous-secteur sylvicole employait à temps partiel respectivement chaque année 1970 personnes pour la production de plants, 35 120 personnes pour les activités de reboisement, 46 778 personnes pour les entretiens des parcelles plantées, 12 738 personnes pour les travaux d'aménagement et 37 992 personnes pour la protection des plantations. Il s'agit ici des emplois à temps partiel exprimés en homme jour de travail par activité sylvicole. Outre ces statistiques il faut ajouter les emplois créés à temps plein surtout dans les activités de surveillance et le gardiennage des plantations réalisées. Le nombre d'emploi annuel créé est évalué 106 personnes. La sylviculture génère ainsi chaque année et à partir de 2010 environ 134 704 emplois en termes de main d'œuvre dont 0,07% à plein temps et 99,13% à temps partiel. Les emplois créés par la branche sylvicole sont contenus dans le secteur informel. D'après FAO (2009)², la branche sylvicole du secteur forestier n'a créé en 2006 que 1000 emplois dans la production de bois ronds auquel il faut ajouter 212 agents de l'ODEF dont environ 20% sont des fonctionnaires. On remarque que cette estimation sous-estime largement les emplois générés par la filière sylvicole par rapport à l'actuelle évaluation.

Graphique 2 : Evolution de l'emploi total par activité et par an



Source : Rapports techniques 2000 à 2015 de l'ODEF et communications personnelles

3.3.2. Chiffre d'affaire et contribution à la formation du PIB

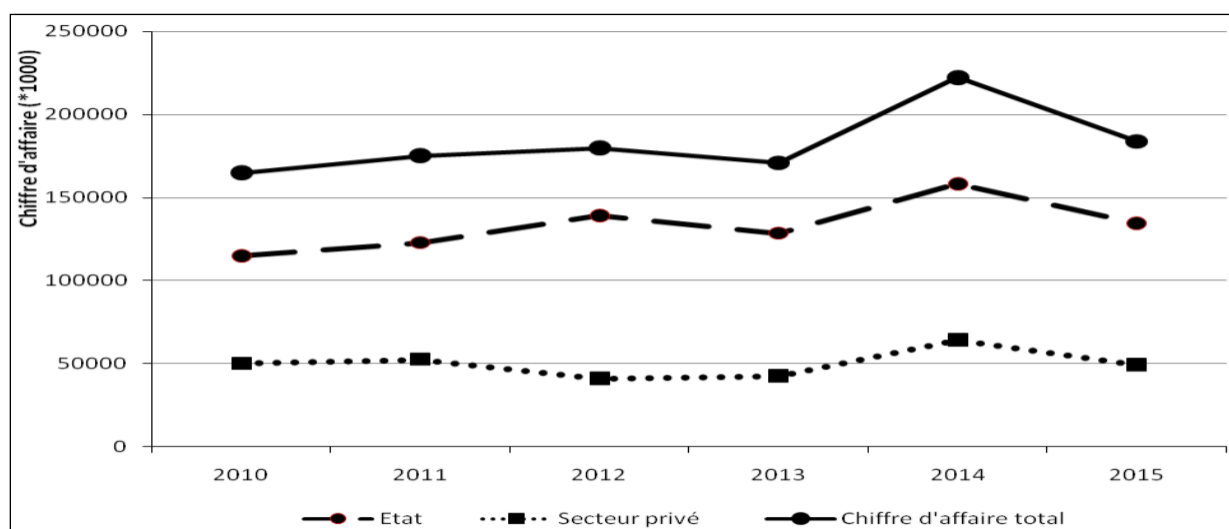
L'évolution des chiffres d'affaires du sous-secteur sylvicole entre 2010 et 2016 n'affiche pas une tendance globale pour le secteur privé et pour l'Etat (Graphique 3). Sur la période, la contribution au chiffre d'affaires de la filière sylvicole est en moyenne de 27% pour le secteur privé et 72,7% pour l'Etat. En 2010 le secteur privé a contribué pour 30,4% au chiffre d'affaires de la filière sylvicole et pour 30% en 2011. Cette contribution du secteur privé au chiffre d'affaires est restée inférieure à celle de l'Etat jusqu'en 2015. Dans le secteur privé, le niveau

²FAO : Situation des forêts du monde, 2009

d'évolution du chiffre d'affaire est en corrélation avec le développement et la mise en œuvre des projets de reboisements qui offrent des opportunités de prestation de services aux ménages sylvicoles. En effet les projets de reboisement financés par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) à travers le PGICT en 2014 ; le Ministre du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes à travers le PDC-HIMO en 2011, et le Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de l'Hydraulique à travers le PADAT en 2015 sont à l'origine de l'augmentation de la contribution des chiffres d'affaires observés en ces années.

Dans le secteur privé, le niveau d'évolution du chiffre d'affaire est en corrélation avec le développement et la mise en œuvre des projets de reboisements qui offrent des opportunités de prestation de services aux ménages sylvicoles. En effet les projets de reboisement financés par le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) à travers le PGICT en 2015 ; le Ministre du Développement à la Base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des Jeunes à travers le PDC-HIMO en 2011, et le Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de l'Hydraulique à travers le PADAT en 2015 sont à l'origine de l'augmentation de la contribution des chiffres d'affaires observés en ces années.

Graphique 3 : Evolution du chiffre d'affaire de la branche sylviculture



Source : Les auteurs à partir des rapports techniques 2010-2015 de l'ODEF et des études

3.3.3. Contribution de la filière sylviculture au PIB

Selon le système de comptabilité nationale, la valeur ajoutée brute correspond à la valeur de la production diminuée de celle de la consommation intermédiaire et constitue la contribution apportée au PIB par un producteur, une branche d'activité ou un secteur. La richesse créée par la sylviculture entre 2010 et 2015 est représentée dans le Tableau 10. Ces valeurs ajoutées sont exclusivement celles générées par l'ODEF. En 2012 la filière sylviculture a contribué pour 4,97% au PIB. En 2015 cette contribution est estimée à 3,34% du PIB et représente la contribution minimale sur la période. Les valeurs ajoutées calculées sont largement supérieures aux valeurs réelles telles que fournies par les compte nationaux (2014) du Togo. Il est cependant difficile de préciser les origines de ces différences, pour le simple fait que les éléments ayant servis aux valeurs publiées dans les comptes nationaux du Togo n'ont pas été précisés. En dépit

de ces réserves, la filière sylviculture présente des atouts et occupe ainsi une place de choix dans l'économie du Togo. Il s'ensuit que la part de la sylviculture dans l'économie togolaise a été toujours sous-estimée. Ces valeurs pourront encore augmentées si les données sur la production et la consommation de biens et services sylvicoles des autres acteurs de la filière étaient disponibles. En 2015, la valeur ajoutée de la filière est estimée à 85 144 millions de FCFA. Cependant la valeur ajoutée de la sylviculture en cette année n'est pas encore publiée par l'INSEED (les comptes nationaux de 2015 n'étant pas disponibles à ce jour). La filière sylviculture a enregistré une hausse de sa valeur ajoutée en volume entre 2010 et 2015 et donc de sa contribution à l'économie nationale.

Tableau 10 : Contribution de la sylviculture au PIB

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015
PIB (milliards de FCFA)	1 696,88	1 829,71	1 974,01	2 016,14	2 216,23	2 552,30 ³
VA initial (INSEED, 2017)	33 089	33 716	35 199	35 502	37 593	
Poids initial dans le PIB (INSEED, 2017)	2,20%	1,8%	1,8%	1,7%	1,7%	
VA (millions de FCFA)	64 782	70 283	98 051	85 997	93 942	85 144
Poids actualisé dans le PIB	3,82%	3,84%	4,97%	4,27%	4,24%	3,34

Source : Rapports techniques de l'ODEF 2010 – 2015 ; Comptes nationaux du Togo 2010 – 2015

3.4. Contribution économique et sociale de l'exploitation des PFNL au Togo

3.4.1. Impact sur l'amélioration des revenus des ménages

Les communautés rurales et en particulier les ménages récoltent dans les formations forestières de nombreux produits forestiers non ligneux aussi bien pour leurs besoins que pour la commercialisation. Les PFNL contribuent considérablement à l'économie nationale et particulièrement à l'économie familiale. En effet en 1997, YAPI et SESSI⁴ ont pu estimer à 78,240 milliards de F CFA la valeur économique des PFNL produits et consommés au Togo dont 15,648 milliards, soit 20%, pour la part commercialisée. Il s'agit là de revenus générés par les ménages ruraux impliqués dans la collecte des PFNL. Si l'on considère que tous les ménages ruraux environ 500 000 sont impliqués dans cette collecte, c'est en moyenne 31 300 F CFA, qu'ils tirent par an des PFNL. Mais en réalité, c'est plus important car ce ne sont tous les ménages ruraux qui se livrent à cette collecte.

D'après les résultats de l'enquête menée auprès des ménages dans le cadre cette étude, le chiffre d'affaire total annuel tirés par les ménages et autres associations s'élèvent à 79 168 234 F CFA dont 36 340 492 F CFA pour les PFNL "clé" pour lesquels 37% proviennent des produits d'origine animale et 63% des produits végétaux non ligneux. Il en découle un revenu total

³ Source : Base de données de la BCEAO

⁴ YAPI et SESSI : Etude économique du secteur forestier et de faisabilité pour la création d'un fonds de développement forestier au Togo, décembre 1997

moyen de 741 643 FCFA par ménage et 1 490 679 F/ménage pour les produits fauniques contre 573 110F/ménage pour les produits végétaux (Tableau 11).

Les différents besoins auxquels sont affectés ces revenus sont essentiellement l'alimentation, l'éducation des enfants, l'habillement, la santé, le logement, le déplacement et l'épargne etc. Il se révèle ainsi une contribution indéniable à la vie économique des ménages. Sinon les domaines d'utilisation des revenus issus de la vente des PFNL témoignent à plus d'un titre de la façon dont ces produits contribuent à l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base mais aussi à la promotion de l'activité économique des ménages (commerce, l'agriculture, l'élevage etc.).

Tableau 11 : Evaluation du Chiffre d'affaire des principaux PFNL

	Unité	Quantité produite	Quantité vendue	Prix Moyen	CA	Acteurs (ménages, Groupements)
Miel	Litre	5 586	5 021	2 700	13 556 700	109
Moutarde	Boule	169 132	52 180	25	1 304 500	20
	kg	5400	5400	1500	8 100 000	5
Racine des arbres	Panier	10	10	18 333	183 330	3
Ecorce des plantes	Panier	118	97	24 490	2 375 530	5
Feuille des arbres	Bol	1370	975	250	243 750	4
Grains (néré, baobab)	Sac	463	445	42286	18 817 270	8

Source : LMDE, 2017

En termes de création d'emploi, une analyse sur le Togo a montré que le commerce urbain qui se développe autour de ces produits a permis de créer de l'emploi à 12 700 femmes⁵ qui interviennent surtout dans la commercialisation de ces produits. Ce qui est corroboré par les résultats de cette étude. En effet, il résulte de notre étude que les filières de PFNL sont créatrices de nombreux emplois et constituent une source de revenus indispensables pour de nombreux ruraux et citadins, en particulier les femmes, frange de la population la plus touchée par le phénomène de la pauvreté.

Partant des analyses susmentionnées et en suivant la tendance de la croissance du nombre des populations actives, 21 634 femmes seraient estimées être opératrices dans le secteur des PFNL. De plus les informations des comptes nationaux ont permis d'estimer à 514 le nombre de personnes opérant dans la production des PFNL notamment d'origine animale. Les analyses de cette étude ont estimé à 261 473 le nombre d'emploi créé par la filière PFNL comme consigné dans le tableau suivant :

Tableau 12 : Evaluation du nombre d'emplois créés dans la filière PNFL de 2010 à 2016

	Estimation d'emplois (1% des femmes actives en milieu urbain dans le commerce de PFNL)	Estimation d'emplois (8% de la population active, LMDE)	Emplois selon les comptes Nationaux (Nombre de chasseurs)	Total emplois informels
2010	18 593	232 943	119	251 655

⁵ YAPI et SESSI : Etude économique du secteur forestier et de faisabilité pour la création d'un fonds de développement forestier au Togo, décembre 1997

2011	19 085	239 891	498	259 474
2012	19 582	246 818	512	266 912
2013	20 085	253 995	513	274 594
2014	20 600	261 473	514	282 587
2015	21 121	269 155	512	290 788
2016	21 634	277 145	512	299 280

Source : Auteurs à partir des données de Yapi et Sessi (1997), Comptes Nationaux et de l'enquête.

Les PFNL interviennent aussi dans l'approvisionnement et la promotion des micro-entreprises et industries agroalimentaires (production de jus de fruits) ainsi que des entreprises opérant dans le commerce international pour ce qui concerne le Karité et les plantes médicinales. Ce faisant, ils contribuent à la création d'emplois et de revenus pour les ménages, les dirigeants et les travailleurs de ces entreprises.

De plus, les PFNL à travers les plantes médicinales jouent un rôle primordial dans l'amélioration de la santé des populations en général, et des démunis ou vulnérables en particulier, que ce soit en milieu rural qu'en milieu urbain ; ils fournissent d'importants compléments alimentaires aux populations, entrent dans la production de provendes et contribuent à la valorisation de la biodiversité.

3.4.2. Analyse de la contribution de quelques PFNL très commercialisés à l'intérieur du pays

A cause de la grande variété des produits concernés et de l'indisponibilité des données à leur sujet, l'estimation de la contribution des PFNL à l'économie nationale du Togo se focalise ici sur les PFNL dont les données sont disponibles ou prioritaires. Les PFNL « prioritaires » ou « clés » sont définis (Clark et Sunderland cit. Ingram *et al.* 2010) comme des produits ayant une valeur commerciale et économique élevée ou qui sont importants dans le cadre de l'autoconsommation (c'est-à-dire ayant une valeur pour le bien-être des populations). Ce sont aussi parfois des produits dont la demande excède les capacités d'approvisionnement, ce qui expose alors à une exploitation non durable.

La grande variété des produits concernés a amené à une évaluation faite exclusivement sur des produits les plus commercialisés au Togo (voir annexes) au rang desquels se distinguent les plantes médicinales, les nattes traditionnelles, le karité, les cure-dents, les fruits, le miel, les gommages, les éponges végétales, les gibiers et bien d'autres produits du même genre. Ils sont autant autoconsommés que commercialisés sur les marchés locaux. D'autres espèces importantes viennent compléter cette énumération : des espèces ayant des usages multiples, voire conflictuels, celles dont de nombreuses parties sont utilisées, celles qui sont classées comme vulnérables ou protégées conformément à la liste rouge des espèces menacées de l'Union Internationale pour la Conservation de la nature (UICN), à la liste de la Convention Internationale sur les espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), et/ou protégées par les lois nationales. Ces critères réunis abordent de manière globale les différents aspects de la « valeur » aux niveaux économique, social et environnemental.

La contribution à l'économie sera analysée en termes de valeur ajoutée au Produit Intérieur Brut. La valeur d'un PFNL commercialisé est égale à la quantité totale commercialisée multipliée par son prix unitaire de marché. Cependant, la valeur de la production totale d'un

PFNL produit est égale à la quantité totale produite/collectée multipliée par le prix unitaire de marché de ce produit augmenté de la valeur de l'autoconsommation. Cependant, le défi majeur pour l'utilisation de cette méthode d'évaluation est la difficulté d'obtenir les quantités totales produites/collectées et autoconsommées dans un secteur informel très actif mais mal-connu. Un travail beaucoup plus détaillé de terrain s'avère nécessaire, tant au niveau de la production qu'au niveau de l'autoconsommation et de la commercialisation. L'alternative pour obtenir les quantités requises serait de procéder à leur estimation sur la base d'informations démographiques et des tendances à la consommation des différents produits. Par exemple, sur la base de telles informations combinées avec les informations démographiques disponibles, les quantités produites et consommées des produits forestiers non ligneux peuvent être estimées dans le temps à l'aide de l'équation de (Yapi et Sessi, 1999).

Le tableau ci-après présente la production de quelques PFNL d'origine végétale et animale étudiée au Togo. De manière générale, les valeurs ressorties pourraient être un peu sous-estimées à cause des difficultés de quantification. Cette analyse est partie de l'hypothèse selon laquelle les quantités produites et consommées suivent la même tendance que la croissance et que les données de base sont celles de Yapi et Sessi (1997) pour les différentes projections (détails présentés en annexe). Les différentes quantités estimées des PFNL très commercialisés se résument dans le tableau suivant :

Tableau 13 : Quantités de PFNL produites et consommées au Togo

Catégories de produits forestiers non ligneux	2016
Plantes médicinales (Kg)	25 161 391
Nattes traditionnelles (Unités)	1 677 426
Ustensiles de cuisines (Unités)	6 290 348
Paniers Végétaux (Unités)	8 387 130
Cure-dents (Kg)	10 064 556
Eponges Végétales (Unités)	30 193 669
Miel sauvage (litre)	3 019 367
Gibier (unité)	22 645 252
Vin de palme (litre)	24 154 935
Karité (Kg)	1 509 683
Plantes fourragères (Kg)	6 038 734

Source : Estimation des auteurs à partir du tableau de Yapi et Sessi (1997)

Au vu des résultats, les PFNL d'origine animale notamment les gibiers sont très commercialisés au Togo soit 77,1% de la valeur totale des PFNL étudiés. Ils contribuent à cet effet à 5,32% du produit intérieur brut. Quant aux autres produits, seuls le miel et les plantes médicinales prennent une part plus ou moins appréciables, ils représentent respectivement 4,6% et 4,3% et contribuent à la formation du PIB à hauteur de 0,32% et 0,30%.

Tableau 14 : Estimation de la valeur ajoutée (VA) des PFNL (en F CFA)

Produits Forestier Non Ligneux	Valeur Estimée	Part PFNL Total	Part PIB 2016
Plantes médicinales (Kg)	7 548 417 252	4,3%	0,30%
Nattes traditionnelles (Unités)	1 677 426 056	1,0%	0,07%
Ustensiles de cuisines (Unités)	2 830 656 470	1,6%	0,11%
Paniers Végétaux (Unités)	5 451 634 682	3,1%	0,21%
Cure-dents (Kg)	5 032 278 168	2,9%	0,20%
Eponges Végétales (Unités)	2 264 525 176	1,3%	0,09%
Miel sauvage (litre)	8 152 290 633	4,6%	0,32%
Gibier (unités)	135 871 510 542	77,1%	5,32%
Vin de palme (litre)	6 038 733 802	3,4%	0,24%
Karité (Kg)	452 905 035	0,3%	0,02%
Plantes fourragères (Kg)	905 810 070	0,5%	0,04%
Total	176 226 187 886	100,0%	6,90%

Source : Estimation des auteurs (LMDE, 2017)

Il ressort que la contribution des PFNL est de l'ordre 6,90%, ce qui suppose que les PFNL participent à la formation du PIB à hauteur d'environ 7% comme le montre le tableau ci-après :

Tableau 15 : Estimation de la valeur ajoutée (VA) de la filière PFNL (en F CFA)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
PIB (millions de FCFA)	1 696 880	1 829 710	1 974 010	2 016 140	2 216 230	2 367 410	2 552 530
VA (millions de FCFA)	150 662	154 747	158 922	163 173	167 481	171 834	176 226
Poids actualisé dans le PIB	8,88%	8,46%	8,05%	8,09%	7,56%	7,26%	6,90%

Source : Estimation des auteurs (LMDE, 2017)

4. EVALUATION DES PERTES FISCALES ET ECONOMIQUES LIEES AUX PRATIQUES ILLEGALES D'EXPLOITATION DES RESSOURCES FORESTIERES

Le déficit fiscal peut être appréhendé par la notion du taux de recouvrement fiscal. Le taux de recouvrement fiscal est le rapport entre les recettes effectivement encaissées par l'Administration fiscale et les recettes fiscales théoriques. Les recettes fiscales théoriques sont obtenues en pondérant le niveau d'activités du produit forestier considéré par les redevances en vigueur dans l'exploitation de ce produit. Par contre, les recettes fiscales réellement encaissées sont obtenus par consultation des sources secondaires émanant de l'Administration douanière. Cette méthode d'évaluation est utilisée dans le cadre de cette étude pour apprécier le niveau de déficit fiscal dans l'exportation du bois d'œuvre au Togo.

4.1. Evaluation des pertes fiscales relatives à l'exportation du bois d'œuvre via le Port Autonome de Lomé

L'analyse en termes de pertes fiscales est faite suivant les quantités de produits forestiers exportés qui échappent aux contrôles des directions des régies financières ou de la direction régionale des ressources forestières. Dans le cadre de cette étude, elle est faite exclusivement selon le nombre de conteneurs de produits forestiers notamment le bois d'œuvre (grumes et autres) exportés et non enregistrés à la direction des régionale des ressources forestières. Il convient de préciser que selon la réglementation en vigueur, la redevance perçue par conteneur de produits forestiers exportés est de 100 000 FCFA. Selon les observations sur la période de 2014 à 2016 enregistrées à la direction régionale et au niveau d'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), les pertes fiscales ont été estimées à 128,5 millions de FCFA en 2014 et 193,8 millions de FCFA en 2016 soit un total de **322,3 millions FCFA. Cependant en 2015 la valeur de 68,5 millions FCFA notée ne constitue pas en soi une perte fiscale mais plutôt la valeur des conteneurs non exportés suite au moratoire sur l'exportation certains types de produits forestiers (madriers).** La perte fiscale s'exprime dans le cadre de cette étude en termes d'un manque à gagner pour l'Etat sur les produits forestiers exportés ou en termes des exportations illicites opérées par des acteurs de ces filières qui ne contribuent aucunement pas aux recettes étatiques. Il s'avère donc important aux autorités compétentes d'instaurer une sorte "d'initiative de transparence dans l'exploitation forestière" aux fins d'enregistrer en amont les opérateurs tout en définissant leurs activités et de contrôler un tant soit peu leurs différentes déclarations annuelles aux régies financières.

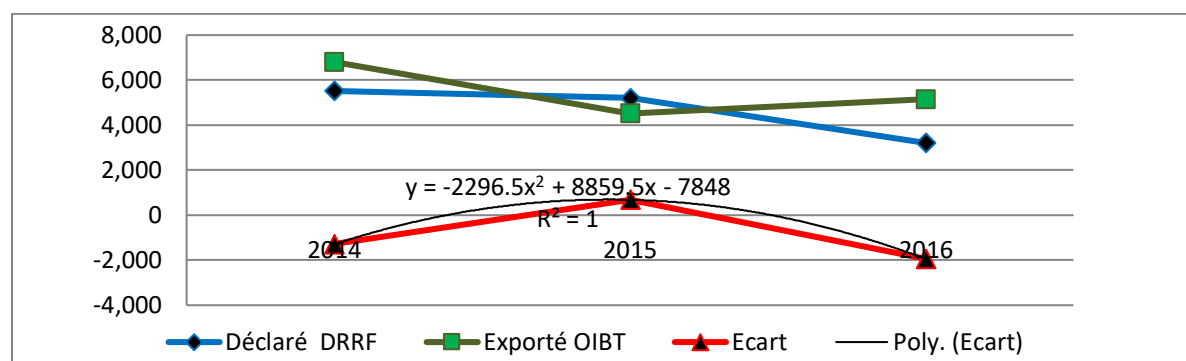
Tableau 16 : Evaluation des pertes fiscales au niveau relatives à l'exportation du bois d'œuvre à partir du PAL

Années	Nombre de conteneurs (20 pieds ou 33m ³)				Evaluation des Pertes fiscale dû à l'écart constaté	
	Déclarés DRF	Exportés PAL	Exportés OIBT	Ecart		
2014	5 518	2 376	6 803	-1 285	-	128 500 000
2015	5 200	5 340	4 515	685		68 500 000
2016	3 209	2 838	5 147	-1 938	-	193 800 000

Source : Données secondaires et Calcul des auteurs

Le graphique ci-après met en lumière la tendance évolutive de cette perte fiscale sur la période allant de 2014 à 2016.

Graphique 4 : Evolution des Pertes Fiscales de 2014 à 2016



Source : Calcul des auteurs

5. SECTEUR FORESTIER ET CREATION D'EMPLOIS AU TOGO

5.1. Evaluation du nombre d'emplois créés par branches d'activités au Togo sur la période 2010-2014

Le secteur forestier génère des emplois. Nous retenons ici le stock d'emplois dans le secteur forestier. Il s'agit des emplois générés par les activités telles que la chasse, l'exploitation forestière et la cueillette, ainsi que le travail du bois. Les données proviennent des matrices de l'emploi issues des comptes nationaux du Togo de 2010 à 2014. Au total, le nombre d'emplois générés par le secteur forestier est passé de 27 804 en 2010 à 26 152 en 2014. En moyenne, le secteur forestier a généré 25 940 emplois entre 2010 et 2014, contre 1 048 571 emplois pour l'agriculture et 6 742 pour les activités extractives.

Tableau 17 : Nombre d'emplois créés par branche d'activité entre 2010 et 2013 au Togo

Branches d'activité	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne
Produits de la chasse	119	498	512	513	514	431
Produits de l'exploitation forestière et de la cueillette	1307	1 047	1 108	1 896	1 938	1 459
Produits du travail du bois	26 378	22 999	23 646	23 524	23 700	24 049
Total produits forestiers	27 804	24 544	25 266	25 933	26 152	25 940
Agriculture	1 036 932	1 088 231	1 036 853	1 039 215	1 041 622	1 048 571
Activités extractives	1 649	7 274	8 012	8 274	8 500	6 742

Source : les comptes nationaux du Togo (2010, 2011, 2012, 2013 et 2014)

Entre 2010 et 2014, le secteur forestier a généré plus d'emplois (1,02% des emplois générés par l'ensemble de l'économie) que les activités extractives (extraction de phosphate et autres activités extractives) qui ont contribué en moyenne pour 0,27%, soit un peu plus de 4 fois moins que le secteur forestier. Par contre, le secteur forestier contribue plus de 40 fois moins que l'agriculture (41,44% en moyenne). Le tableau 33 ci-après montre l'évolution du poids des différentes branches d'activité dans les emplois totaux créés entre 2010 et 2014.

Dans le secteur forestier, le travail du bois est l'activité qui contribue le plus à la création d'emplois avec un poids moyen de 0,95% dans les emplois générés par l'économie nationale, soit 99% des emplois générés par le secteur forestier.

Tableau 18 : Evolution du poids des différentes branches d'activité dans les emplois générés par l'économie nationale entre 2010 et 2014.

Branches d'activité	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne
Produits de la chasse	0,00%	0,02%	0,02%	0,02%	0,02%	0,02%
Produits de l'exploitation forestière et de la cueillette	0,05%	0,04%	0,04%	0,07%	0,08%	0,06%
Produits du travail du bois	1,05%	0,89%	0,95%	0,93%	0,93%	0,95%
Total produits forestiers	1,11%	0,95%	1,01%	1,02%	1,03%	1,02%
Agriculture	41,35%	42,32%	41,61%	41,06%	40,84%	41,44%
Activités extractives	0,07%	0,28%	0,32%	0,33%	0,33%	0,27%

Source : Comptes nationaux du Togo (2010, 2011, 2012 et 2013)

L'analyse suivant les types d'emplois créés révèle la prépondérance des emplois salariés (notamment les emplois salariés déclarés et non déclarés), d'entrepreneurs individuels composés des patrons, de travailleurs pour leur propre compte et d'aide familiale. Dans le secteur forestier, la majorité des emplois créés sont des entrepreneurs individuels travaillant pour leur propre compte. Ils ont en effet représenté 18 316 emplois en moyenne chaque année entre 2010 et 2014 sur un total de 25 940 emplois générés chaque année par le secteur forestier soit un poids de 70,6%. Ce même constat est fait dans l'agriculture où les entrepreneurs individuels travaillant pour compte propre représentent la majeure partie des emplois générés. Cela peut s'expliquer par la prépondérance du secteur informel au Togo (39,3% du PIB en 2014). Par contre au niveau des activités extractives, la majorité des emplois créés sont des emplois salariés déclarés.

5.2. Evaluation de la contribution du secteur forestier à l'offre d'emplois

Une analyse comparée des emplois générés par le secteur forestier selon les estimations des comptes nationaux et selon les données collectées dans le cadre de la présente étude entre 2010 et 2014 montre un gap important et révèle que les comptes nationaux sous-estiment la contribution du secteur à la création d'emplois. En effet, entre 2010 et 2014, l'écart moyen entre nos estimations et les estimations des comptes nationaux en termes des emplois créés par le secteur forestier est évalué à 48 837. Cela signifie qu'en moyenne, entre 2010 et 2014, au moins 48 837 emplois générés par le secteur forestier ne lui sont pas attribués. Il convient de souligner que les données collectées dans le cadre de la présente étude sont probablement sous-estimées compte tenu des difficultés liées à l'absence données sur les emplois générés par certaines activités du secteur. L'écart relevé entre les comptes nationaux serait alors encore plus important si l'on avait eu la possibilité de recenser l'ensemble des emplois générés par toutes les activités du secteur forestier. Le tableau 35 ci-après montre l'évolution de l'écart entre les estimations des emplois générés par le secteur forestier par les comptes nationaux et la présente étude entre 2010 et 2014.

Tableau 19 : Comparaison des emplois générés par le secteur forestier selon la présente étude et selon les comptes nationaux entre 2010 et 2014

Années	Comptes nationaux	LMDE	Ecart
2010	27 804	70 856	43 052
2011	24 544	72 777	48 233
2012	25 266	74 741	49 475
2013	25 933	76 740	50 807
2014	26 152	78 766	52 614

Source : Comptes nationaux et données primaires et secondaires collectées dans le cadre de la présente étude

6. BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR FORESTIER AU TOGO

Le secteur forestier a connu ces dernières décennies un important financement provenant essentiellement de l'Etat, des partenaires techniques et financiers et dans une moindre mesure des ONG.

Le secteur forestier au Togo sur la période de 2000 à 2017 a connu en moyenne un financement de 1 464,2 millions de F CFA/an dont 141,2 millions provenant des ressources internes et 1 323,1 millions des ressources externes. En somme, au titre de la période 2000 à 2010, le secteur a bénéficié d'un financement global d'au moins 2 295,4millions de F CFA dont 800,9 millions pour les investissements en RE et 1 494,5 millions pour les investissements en RI, soit respectivement 35% et 65%. Par contre sur la période de 2010 à 2017 la période, le secteur a connu des dépenses globales d'au moins 24 060,7millions de F CFA dont 23 014,3 millions pour les investissements en RE et 1046,4 millions pour les investissements en RI, soit respectivement 96% et 4%.

Tableau 20 : Evolution du financement du secteur forestier par l'Etat par type d'investissement sur ressources externes (RE) et ressource internes (RI) de 2000 à 2017 (en millions de F CFA)

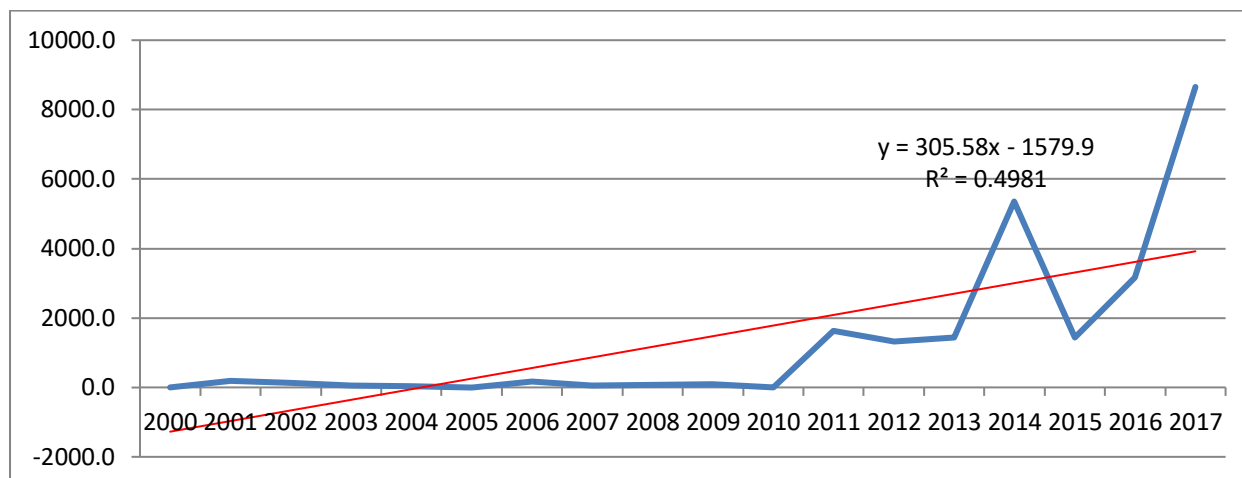
	Financement sur RI	Financement sur RE	Total
2000	140,0	0,0	140,0
2001	131,0	190,5	321,5
2002	131,4	125,0	256,4
2003	126,2	62,0	188,2
2004	172,0	43,0	215,0
2005	306,2	2,4	308,6
2006	232,6	161,3	393,9
2007	91,2	63,0	154,2
2008	113,9	63,7	177,6
2009	50,0	90,0	140,0
2010	0,0	0,0	0,0
2011	265,0	1631,0	1896,0
2012	145,0	1323,8	1468,8
2013	90,0	1444,3	1534,3
2014	258,9	5363,6	5622,6
2015	72,8	1430,7	1503,5
2016	61,0	3167,1	3228,1
2017	153,7	8653,8	8807,5
Total	2540,9	23815,2	26356,1
Moyenne	141,2	1323,1	1464,2

Source : Auteurs, à partir des données collectées

Globalement, comme l'indique le graphique 7, les investissements en ressources externes ont été très plus faibles sinon insignifiantes sur la période de 2000 à 2010 mais ils ont connu une hausse graduelle à partir 2010 due certainement à la normalisation du climat sociopolitique et à la reprise de la coopération. Mais il convient de noter que la hausse est essentiellement un produit des investissements des partenaires techniques et financiers (détails en annexe). Ce qui n'est le cas pour les investissements en ressources internes (Graphique 5). En effet, les

investissements en ressources internes sont faibles entre les périodes 2000 à 2004 et même nuls en 2010 après un pic en 2005 (306,2 millions).

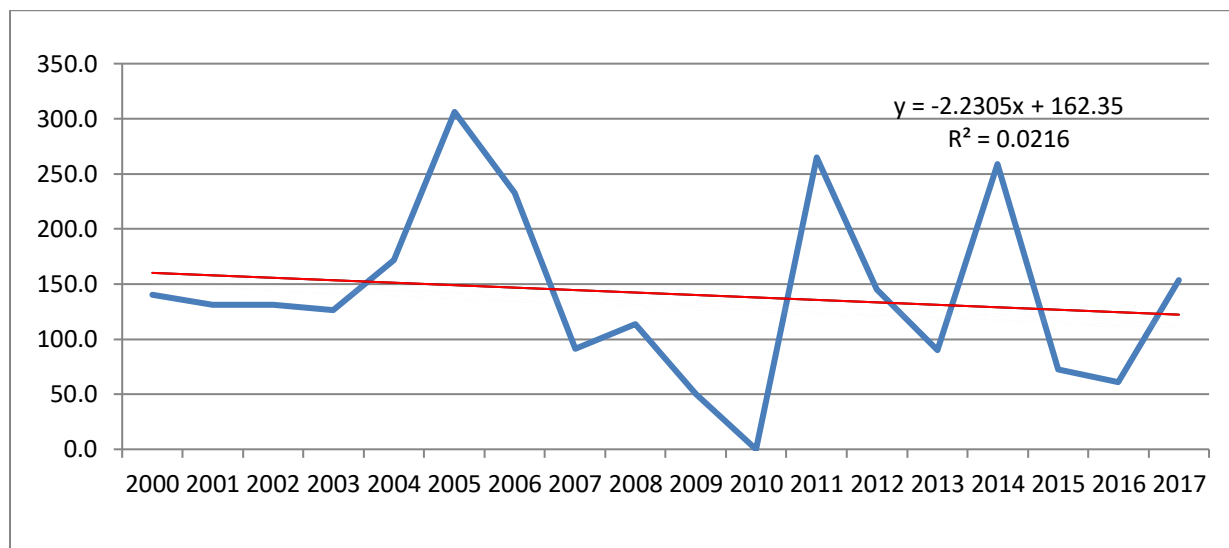
Graphique 5 : Evolution du financement du secteur forestier par l'Etat par type d'investissement sur ressources externes de 2000 à 2017 (en millions de F CFA)



Source : Auteurs à partir des données collectées

Il faut comprendre d'après le graphique 6 que les efforts de financement de l'Etat sont bien en deçà des attentes au regard du rythme de dégradation des forêts togolaises. Si des dispositions ne sont pas prises dans le sens de l'amélioration, les forêts togolaises vont disparaître à plus ou moins long terme, le phénomène des changements climatiques aggravant de plus en plus la situation. Il en résultera une massification de la pauvreté dans le rang des populations rurales qui en dépendent en majorité.

Graphique 6 : Evolution du financement du secteur forestier par l'Etat par type d'investissement sur ressources internes de 2000 à 2017 (en millions de F CFA)



Source : Auteurs à partir des données collectées

7. MECANISMES NOVATEURS DE FINANCEMENT, DES PAIEMENTS POUR LES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX ET DE L'ECOTOURISME

Les instruments économiques et reposant sur les mécanismes du marché sont utilisés dans le cadre de la prévention de la pollution et de la conservation des écosystèmes depuis plusieurs décennies. Dans la plupart des cas, ils tentent de prévenir des externalités environnementales négatives (par exemple, la pollution ou la destruction des habitats) au moyen de taxes vertes, de droits ou d'autres outils reposant sur le principe du pollueur– payeur. Mais au cours des dix dernières années, de nouvelles approches mettent l'accent sur la création d'externalités environnementales positives par l'adoption de mesures d'encouragement économiques adéquates, souvent sous forme de subventions ou d'autres programmes environnementaux, par exemple les programmes agro-environnementaux.

Le « paiement pour les services environnementaux » (PSE) fait partie de ces nouvelles approches qui favorisent les externalités environnementales positives grâce au transfert de ressources financières entre les bénéficiaires des services environnementaux et leurs fournisseurs ou les gestionnaires des ressources environnementales. Le recours aux systèmes de PSE pour *la conservation de bassins hydrographiques, de la biodiversité et de la beauté des paysages et pour la séquestration du carbone est devenu plus courant au cours des dix dernières années.*

La plupart des systèmes de PSE sont relativement récents ; un petit nombre seulement ont plus de cinq ans. En outre, plusieurs systèmes de PSE sont encore au stade expérimental ou d'essai. Il est donc trop tôt pour confirmer l'existence de pratiques exemplaires dans ce domaine. Cela dit, l'expérience acquise et la multiplication des systèmes (plus de 300 systèmes de PSE ont été recensés en 2002) permettent une première évaluation des points forts et points faibles de différents marchés des services environnementaux, de divers modèles de PSE ainsi que de certains systèmes mis en place.

Tableau 21 : Répartition des systèmes de PSE par service et portée Services

Services	Portée
Eau	Locale
Carbone	Nationale
Biodiversité	Internationale
Beauté des paysages	
Groupés	

Les systèmes de PSE peuvent devenir des mécanismes de transfert très précieux pour l'internalisation des effets positifs sur l'environnement et la production de nouveaux revenus favorisant le développement durable. Cet objectif sera graduellement atteint à mesure que les marchés des services environnementaux se développeront et que les systèmes de PSE deviendront plus viables financièrement. En outre, leurs effets positifs sur le développement durable seront optimaux si leurs impacts en matière de répartition sont pris en compte et si l'on déploie des efforts concrets pour renforcer les capacités des collectivités défavorisées et autochtones. Dans le cas contraire, les systèmes de PSE risquent fort d'entretenir ou d'amplifier les inégalités existantes en

matière d'utilisation des ressources, et de perpétuer simplement des modes de survie non durables au sein des collectivités défavorisées.

Il convient de retenir que l'écotourisme est une approche de développement local et durable, intégrant le social, l'environnemental et l'économique, maîtrisé par et pour les communautés hôtes. Quatre principes fondent l'écotourisme : valorisation de la conservation et de la protection de l'environnement, contribution équitable au développement économique et social, prise en compte des besoins des communautés hôtes, promotion d'une expression touristique responsable. Le développement de l'écotourisme au Togo s'impose car le pays dispose d'un capital naturel fragile et limité, soumis à de fortes pressions. Il se justifie également par le fait qu'il permettra au tourisme togolais de se positionner sur les segments haut de gamme, à haute valeur ajoutée et de rehausser l'image quelque peu terne du tourisme. L'écotourisme peut être considéré comme étant un enjeu de développement important, car il pourrait contribuer à un désenclavement physique et mental, à la valorisation durable des ressources naturelles et devenir une source de revenus stable pour la population locale.

8. ANALYSE MACROECONOMIQUE DU SECTEUR FORESTIER

A priori, les analyses économiques traditionnelles du secteur forestier ne tiennent pas compte de l'ensemble des produits forestiers. Pourtant les produits souvent négligés sont tout aussi importants à l'économie nationale du fait qu'ils fournissent aux populations des produits de subsistance et contribuent à la formation des revenus des ménages. En négligeant ces aspects compte tenu, le plus souvent, de la faiblesse du niveau de développement des statistiques sectorielles et de l'importance du secteur informel, la contribution du secteur forestier à l'économie du Togo est largement sous-estimée. Les statistiques existantes sur la contribution du secteur forestier à l'économie du Togo sont donc peu fiables et méritent d'être revues. Ces faiblesses ont ainsi réduit les retombées qu'aurait pu avoir le secteur sur l'économie nationale, retombées qui sont par ailleurs trop peu documentées pour donner une visibilité méritée à ce secteur et par ricochet aux ressources forestières.

Il est donc important de s'attaquer au problème de la comptabilité réelle du poids économique du secteur forestier dans l'économie nationale afin de réduire la marginalisation du secteur dans les affectations budgétaires. Le présent chapitre vise à couvrir le plus large éventail possible de produits forestiers (selon la disponibilité des données) afin de ressortir la contribution réelle du secteur forestier au Togo. Pour parvenir à cette fin, le présent chapitre est structuré en deux parties. La première partie traite de la contribution du secteur à l'offre globale et la seconde de sa contribution à la demande globale. Plus précisément, du côté de l'offre, la production de biens et services forestiers, et l'offre d'emploi ainsi que la valeur ajoutée de ce secteur sont examinées. Du côté de la demande, l'analyse porte sur : la consommation finale des ménages, les consommations intermédiaires et les exportations. Toutefois, il est opportun que l'on présente en premier lieu la méthodologie utilisée pour la collecte, le traitement et l'analyse des données ainsi que les types de données utilisés pour les différentes analyses.

L'approche méthodologique globale a été basée sur des données secondaires disponibles, publiées ou non par l'Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED). Ces données ont été complétées par des collectes d'informations auprès d'autres institutions et ministères en charges des activités d'exploitations forestières ainsi que les données issues de la revue documentaire. La méthode d'analyse utilisée cherche à répondre à la question suivante : qu'apporte le secteur forestier à l'économie nationale ? A chaque fois que la disponibilité des données le permet, des comparaisons entre le secteur forestier et les autres secteurs dont particulièrement les secteurs agricole et minier ont été faites. À cet effet, trois principaux axes de comparaison sont utilisés à savoir : (1) la comparaison au sens de la création de la valeur ajoutée ; (2) la comparaison au sens de la création des emplois ; (3) et la comparaison au sens de la contribution aux recettes.

8.1. Contribution du secteur forestier à l'offre globale et à la demande globale

8.1.1. Contribution à l'offre globale

L'analyse de la contribution du secteur forestier à l'offre globale va se faire à travers :

- sa contribution à l'offre sur le marché des biens et services ;
- et sa contribution à l'offre d'emploi.

L'offre sur le marché des biens et services est mesurée par la production des biens et services forestiers. De la même manière, l'offre sur le marché de l'emploi est mesurée par le stock

La production du secteur primaire est largement dominée par la production agricole. Entre 2010 et 2014, la valeur ajoutée du secteur primaire est passée de 521 164 million de FCFA à 580204 million de FCFA. En moyenne, elle est évaluée à 550 244 millions de FCFA sur l'ensemble de la période sous revue, contre une moyenne de seulement 314 739 millions de FCFA pour le secteur secondaire au cours de la même période. Cette production agricole est essentiellement constituée de produits vivriers et de produits de rente. Elle est dominée par la production de produits vivriers dont la valeur ajoutée est passée de 383 007 millions de FCFA en 2010 à 399 917 millions en 2014 soit une moyenne de 394 242 millions de FCFA. Quant à la production de rente, elle a enregistré une moyenne de 42 909 millions de FCFA en valeur ajoutée au cours de la même période. La production forestière est quant à elle dominée par la sylviculture dont la valeur ajoutée est passée de 28356 millions de FCFA en 2010 à 37593 millions de FCFA en 2014 soit une moyenne de 34 120 millions de FCFA. Le tableau ci-après illustre nos propos.

Tableau 22 : Evolution de la valeur ajoutée par secteur d'activités entre 2010 et 2014 au Togo (à prix courant)

	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne
Secteur primaire	521 164	518 689	563 974	567 190	580 204	550 244
Production vivrière	383 007	375 881	409 098	403 307	399 917	394 242
Production de rente	39 321	41 552	40 494	41 009	52 167	42 909
Total agriculture	422 328	417 433	449 592	44 4316	452 084	437 151
Chasse, Elevage	32 048	48 826	60 730	67 870	70 742	56 043
Sylviculture	28 356	33 948	35 199	35 502	37 593	34 120
Total secteur forestier	60 404	82 774	95 929	103 372	108 335	90 163
Secteur secondaire	232 346	297 088	319 254	359 653	365 353	314 739
unité=1 million de FCFA						

Source : Comptes nationaux du Togo (2010, 2011, 2012, 2013 et 2014)

8.1.2. Evaluation du poids du PIB des différents secteurs d'activité au Togo entre 2010 et 2014

Nous présentons ici l'évolution de la contribution des différents secteurs d'activité à la valeur ajoutée globale au Togo entre 2010 et 2014. On note que la contribution du secteur primaire à la valeur ajoutée globale a baissé au cours de la période sous revue, passant de 31% en 2010 à 25,7% en 2014. Cette baisse s'explique par celle de la production agricole qui a chuté de 25% à 20%. Par contre, la contribution du secteur secondaire, a connu une hausse au cours de la même période, passant de 15% à 16,2% de la valeur ajoutée globale. Le secteur forestier enregistre une contribution faible au cours de la période sous revue. Cette contribution est passée de 2% de la valeur ajoutée globale en 2010 à 1,7% en 2013 et en 2014 tout en restant stable à 1,8% en 2011 et en 2012.

Tableau 23 : Evolution du poids dans le PIB des différents secteurs d'activité au Togo entre 2010 et 2014 (en %)

	2010	2011	2012	2013	2014
Secteur primaire	31	28,3	28,5	26,6	25,7
Production vivrière	22	20,5	20,7	18,9	17,7
Production de rente	3	2,3	2	1,9	2,3
Total agriculture	25	22,8	22,7	20,8	20
Chasse, Elevage	3	2,7	3,1	3,2	3,1
Sylviculture	2	1,8	1,8	1,7	1,7
Secteur secondaire	15	15,6	16,1	16,8	16,2

Source : comptes nationaux du Togo (2010, 2011, 2012, 2013 et 2014)

8.1.3. Evaluation de la contribution du secteur forestier à la valeur ajoutée globale en 2014

Il convient de signaler que la contribution du secteur forestier à la valeur ajoutée globale est largement sous-estimée par les comptes nationaux compte tenu de la prépondérance du secteur informel et de la non prise en compte de certains produits forestiers à cause du faible niveau de développement statistique du pays. Pour illustrer cette sous-estimation de la contribution réelle du secteur forestier à l'économie nationale, les données issues de la présente étude sont comparées à celles des comptes nationaux sur l'année 2014. Cette comparaison révèle que les comptes nationaux estiment la contribution du secteur forestier à seulement 1,7% du PIB contre 18,12% pour les données issues de la présente étude soit un écart de 16,42%. Le tableau ci-après illustre nos propos.

Tableau 24 : Evaluation comparée de la contribution du secteur forestier à la valeur ajoutée globale selon les comptes nationaux et selon les résultats de LMDE pour 2014

	2014	Poids dans le PIB (LMDE, 2014)	Poids dans le PIB (INSEED, 2014)	Ecart
VA Bois d'œuvre (millions de FCFA)	35 920	1,61%	0%	
VA Bois Énergie (millions de FCFA)	108 597	4,81%	0%	
VA Produits Forestier Non Ligneux (million de FCFA)	167 481	7,40%	0%	
VA Ecotourisme (millions de FCFA)	3 315	0,10%	0%	
VA sylviculture (millions de FCFA)	93 942	4,20%	1,7%	
VA secteur forestier	409 255	18,12%	1,7%	16,42%
PIB (millions de FCFA)	2 259 047			

Source : comptes nationaux (2014) et les estimations des auteurs pour l'année 2014

L'écart important observé entre les données issues des comptes nationaux et les résultats de la présente étude s'explique par le fait que les comptes nationaux ne prennent pas en compte certaines activités forestières qui pourtant contribuent pour beaucoup à la formation de la richesse nationale. Il s'agit des produits forestiers non ligneux dont les plus fréquemment rencontrés au Togo sont les plantes médicinales, les paniers, les cure-dent, Karité, les animaux sauvages, les nattes traditionnelles, le miel, les ustensiles de cuisine, les éponges végétales, le vin de palme et les plantes fourragères. Les produits issus de l'exploitation forestière tels que le bois d'œuvre et le bois énergie ne sont pas non plus pris en compte dans les comptes nationaux. Il en est de même pour les services environnementaux. La raison principale de la non prise en compte de ces produits dans les comptes nationaux est liée aux difficultés de collecte de données dans le secteur.

Par ailleurs, les investigations menées dans le cadre de cette étude indiquent que les données de la sylviculture utilisées par l'INSEED pour l'élaboration des comptes nationaux proviendraient du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Hydraulique. En outre, il n'existe au sein du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières aucune cellule en charge de la compilation des données statistiques et socioéconomiques capables d'être utilisées par l'INSEED pour l'élaboration des comptes

nationaux. Cette situation est préjudiciable à la fiabilité des données intégrées par les comptes nationaux concernant le secteur forestier ainsi qu'en attestent la sous-estimation de la contribution de ce dernier au PIB.

Les résultats issus de la présente étude confirment ceux trouvés par Agbézouhlon (2016) qui estiment la contribution du secteur forestier au PIB à un niveau largement supérieur que celui relevé dans les comptes nationaux. En effet, en comptabilisant à la fois la contribution du secteur forestier liée aux produits forestiers marchands et celle liée aux produits et services forestiers non marchands de 1990 à 2015, les travaux d'Agbézouhlon estiment la contribution du secteur forestier à 14,45% du PIB en moyenne chaque année contre seulement 2,33% du PIB en moyenne chaque année selon les estimations de la comptabilité nationale.

8.1.4. Interactions entre le secteur forestier et les autres secteurs connexes

Les interrelations entre les différents secteurs permettent de mesurer ce que chaque secteur donne aux autres. Ainsi, à partir des données sur les échanges intermédiaires, il ressort que la branche « Sylviculture et Pêche » vend ses produits aux autres branches de l'économie à titre de biens intermédiaires. En effet, les données montrent que 48% des produits de la branche sont vendus comme des biens intermédiaires contre 47% pour des biens de consommation finale. Le reste servant de variation de stock.

Les produits de la branche sont achetés essentiellement par la branche « Abattage, transformation viande et conserve poissons » à concurrence de 59% et 16% par la branche « Construction ». Aux fins de consommation finale, les produits de la branche sont consommés à près de 71% par les ménages Agriculteurs indépendants et les Indépendants et employeurs non agricoles.

Quant aux dépenses enregistrées dans la branche, elles sont dues au recours aux services de la branche « Vente », soit 47% et pour 44% correspondant aux achats auprès des de la branche « Autres industries ».

8.1.5. Evaluation des recettes forestières sur la période 2012-2016

Les données financières collectées auprès de la division Affaires Financières du MERF et consignées dans le tableau 25 montrent que sur la période 2012-2016, un montant total de 5 605 645 099 FCFA ont été versées en termes de recettes forestières, soit une moyenne annuelle de 1 121 129 020 FCFA.

Tableau 25 : Evolution des recettes forestières enregistrées par le MERF sur la période 2012-2016

PARTIE VERSANTE	NATURE DU VERSEMENT	Recettes				
		2012	2013	2014	2015	2016
Commission vente aux enchères (MERF)	Vente aux enchères publiques de produits forestiers saisis	265 272 449	79 776 992	402 232 602	305 566 800	
Direction des Ressources forestières (Faune et Chasse, Eaux et Forêts) DRF	Recettes forestières	350 787 800	308 749 850	295 401 409	267 035 960	312 679 485
Direction de l'Environnement (DE)	Recettes de permis d'exportation d'animaux sauvages	5 661 050	11 956 408	16 758 772	18 188 580	16 858 898
Direction Régionale de la Mer (DRERF-M)	Frais de délivrance de certificats de conformité environnementale	231 310 850	350 727 250	574 905 775	556 029 300	297 927 499
Direction Régionale des Plateaux (DRERF-P)	Recettes forestières	139 644 035	129 616 000	118 690 330	59 816 000	62 229 928
Direction Régionale de la Centrale (DRERF-C)	Recettes forestières	55 387 080	53 626 615	67 229 070	63 324 745	53 501 370
Direction Régionale de la Kara (DRERF-K)	Recettes forestières	24 660 382	18 991 993	22 175 183	16 553 084	8 709 500
Direction Régionale des Savanes (DRERF-S)	Recettes forestières	5 611 050	11 956 408	16 758 772	9 335 825	2 532 320
TOTAL		1 078 334 696	965 401 516	1 514 151 913	1 295 850 294	751 906 680

Source : Division Affaires Financières, MERF, Aout 2017

8.1.6. Evaluation comparée de la contribution du secteur forestier aux recettes publiques selon les comptes nationaux

Le secteur forestier, tout en contribuant à la production et à l'offre globale génère également des recettes publiques à l'Etat. L'analyse du tableau ci-dessous révèle que ce secteur a généré 215 millions de FCFA environ, comme recettes par rapport à la taxe sur la valeur ajoutée des produits forestiers en 2010. Ce montant a progressé chaque année passant à 235 millions en 2011, puis à 245 millions en 2012 avant de baisser à 236 millions en 2013. En 2014, il est estimé à 248 millions de FCFA. Par ailleurs, les droits de douanes par rapport aux importations générés par ce secteur en provenance du reste du monde sont passés de 133 millions de francs CFA en 2012 à 142 millions en 2014. Au total, les comptes nationaux estiment la contribution du secteur forestier aux recettes publiques à 390 000 000 de FCFA en 2014.

Les collectes de données secondaires effectuées dans le cadre de la présente étude ont permis de relever que les recettes forestières sont évaluées respectivement à 1 078 334 696, 965 401 516 FCFA, 1 514 151 913 FCFA et 1 295 850 294 FCFA en 2012, 2013, 2014 et 2015. Ceci qui prouve à suffisance que la contribution du secteur aux recettes publiques est largement sous-estimée par les comptes nationaux. En observant de près le tableau 40, on note que l'écart (la valeur sous-estimée) entre les déclarations des comptes nationaux et l'évaluation réelle des recettes publiques du secteur forestier représente respectivement -67% en 2012, -55% en 2013 et -80% en 2014.

Tableau 26 : Evaluation comparée des recettes publiques générées par le secteur forestier selon les comptes nationaux et selon les résultats de la présente étude en 2010 et 2014.

Années	2010	2011	2012	2013	2014
TVA non-déductibles	215 000 000	235 000 000	245 000 000	236 000 000	248 000 000
Impôts sur les importations	133 000 000	178 000 000	281 000 000	556 000 000	142 000 000
Total comptes nationaux	348 000 000	413 000 000	526 000 000	792 000 000	390 000 000
Recettes forestières hors taxes douanes (régies financières du MERF)			1 078 334 696	965 401 516	1 514 151 913
Total recettes publiques y compris régies fin. MERF			1 604 334 696	1 757 401 516	1 904 151 913
% Valeur sous-estimée (Ecart négatif)			-67%	-55%	-80%

Source : Comptes nationaux (2010, 2011, 2012, 2013 et 2014), données secondaires et calcul des auteurs

9. PROPOSITION D'UNE MATRICE D'AGREGATION DE LA CONTRIBUTION DU SECTEUR FORESTIER A L'ECONOMIE NATIONALE

Le modèle comptable utilisé par l'INSEED jusqu'à ce jour pour l'élaboration des comptes nationaux est issu du Système Normalisé de comptabilité nationale des Nations Unies de 1993 (SCN 1993).

9.1. Faiblesses du modèle comptable utilisé par l'INSEED pour l'évaluation de la contribution du secteur forestier au PIB

Ce modèle ne prend pas en compte certaines filières de productions marchandes et/ou non marchandes qui contribuent pourtant de façon substantielle au PIB. S'il est vrai que dans le contexte des pays en développement, le poids du secteur informel ne permet pas au système statistique de disposer de données fiables et récentes pour évaluer à leur juste valeur, la contribution de certaines activités à l'économie nationale, il est tout autant aussi vrai que ce faisant, les comptes nationaux établis ne reflètent pas le vrai visage de l'économie nationale, qui est, en général, sous-estimée.

Dans le contexte du secteur forestier spécifiquement, plusieurs filières telles que le Bois d'œuvre, le Bois Energie, les Produits Forestiers non Ligneux, l'Ecotourisme et les Services Environnementaux) ne sont pas pris en compte dans le calcul du PIB exception faite de la Sylviculture et de chasse (rattachée au secteur agricole).

Face à ces faiblesses, les TDR de l'étude ont suggéré la conception d'une nouvelle matrice prenant de façon inclusive et exhaustive, l'ensemble des filières productives, marchandes et non marchandes permettant d'évaluer le PIB du secteur forestier. Le modèle présenté ci-dessous a été conçu à cet effet.

Tableau 27 : Modèle d'analyse de la contribution des secteurs économiques au PIB utilisé par l'INSEED

Modèle Utilisé par les comptes nationaux pour l'évaluation de la contribution du secteur forestier au PIB	
Unité = 1 million de FCFA	2 012
Secteur primaire	
Agriculture	
- Culture de produits vivriers	
- Culture de produits de rente	
Elevage, Chasse	
Pêche	
Sylviculture	
Secteur secondaire	
Industries extractives	
- Extraction des Phosphates	
- Autres activités extractives	
Industries manufacturières	
- Agroalimentaires, Boissons, Tabacs	
- Fabrication de textiles, d'habillement, de chaussures et travail du cuir	
- Activités de travail du bois, Fabrication de papier, cartons et articles en papier, carton, Edition et imprimerie	
- Activités des industries chimiques	
- Matériaux de construction	
- Activités de métallurgie de base et ouvrages en métaux	
- Fabrication de machines et de matériels divers	
- Autres activités manufacturières et de récupération	
Electricité, Eau et Gaz	
Construction	
Secteur tertiaire	
Commerce	
Activités d'hébergement et de restauration	
Transports, entrepôts et réparation	
Poste et Télécommunications	
Activités financières	
Activités de services immobiliers	
Activités de services aux entreprises	
Administration publique	
Education	
Santé et action sociale	
Activités de services collectifs et personnels	
SIFIM	
TOTAL BRANCHE	
Impôts et taxes nets de subvention	
Impôts et taxes hors TVA (Net de Subventions)	
TVA non déductible	
Produit Intérieur Brut (PIB)	
Source: INSEED, Juin 2017	

9.2. Présentation du modèle comptable proposé par AFRISTAT

Face aux faiblesses du SCN 1993, l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT) a proposé une Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA) et une Nomenclature des Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA) pour l'élaboration des comptes nationaux.

Le Togo, en tant que membre d'AFRISTAT est dans le processus d'intégration de la Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT (NAEMA) et de la Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT (NOPEMA) dans l'établissement de statistiques par activités économiques ou par produits et dans l'établissement de ses comptes nationaux. Ces nomenclatures présentent l'ensemble des produits ainsi que les activités d'origine. De la sorte, ces nomenclatures sont assez détaillées pour permettre de faire ressortir la contribution réelle de tous les secteurs, y compris le secteur forestier. La prépondérance du secteur informel et les insuffisances des services et Directions régionaux en matière de ressources humaines et de matériels constituent les principaux éléments sur lesquels il faudrait agir pour être en mesure de produire les statistiques nécessaires pour faire ressortir la contribution réelle du secteur forestier à l'économie nationale. La présente étude ne fait donc pas une autre proposition de nomenclatures pour le secteur forestier. Une telle proposition n'apporterait aucune valeur ajoutée et serait inappropriée étant donné que le Togo a l'obligation d'utiliser la NAEMA et la NOPEMA. Nous présentons les caractéristiques des nomenclatures mais nous mettons l'accent sur le secteur forestier. La NAEMA comporte 4 niveaux notamment les sections, les divisions, les groupes et les classes. On dénombre 17 sections codifiées par des lettres allant de A à Q (les activités forestières figurent dans la section A) ; 60 divisions (codifiées sur 2 chiffres) ; 149 groupes à trois chiffres, et 262 classes à quatre chiffres. La NOPEMA est structurée comme la nomenclature d'activités, c'est-à-dire que les produits (biens ou services) sont regroupés selon l'activité d'origine. Elle reprend donc les quatre niveaux (sections, divisions, groupes et classes) de la nomenclature d'activités. Elle ajoute un niveau supplémentaire de détail codifié à l'aide d'un cinquième chiffre correspondant aux 573 catégories.

La NAEMA permet de classer des unités statistiques. Ces unités peuvent être des entreprises, des établissements, des unités de production homogènes, etc. Les unités sont classées dans la rubrique qui décrit le mieux leur activité, compte tenu notamment de leur production. Le classement se fait au niveau le plus fin de la nomenclature (classe). Certaines unités exercent des activités qui relèvent de positions différentes de la nomenclature. Il importe alors de définir les règles de classement de cette unité dans l'une ou l'autre des rubriques concernées.

Le caractère principal d'une activité s'apprécie en principe par rapport à la valeur ajoutée. La difficulté de mesurer cette grandeur peut conduire à retenir d'autres critères de classification tels que la production, le chiffre d'affaires, l'effectif employé, etc. Le chiffre d'affaires relatif aux ventes en l'état (commerce) compte par convention pour un tiers de sa valeur, comparé à un chiffre d'affaires sur production propre. On classe d'abord par rapport au niveau le plus

élevé de la nomenclature (sections), puis par rapport à des niveaux de plus en plus fins (divisions, groupes, classes).

En cas d'activités en cascade (intégration verticale), la règle générale est de classer l'unité selon l'activité la plus en aval. Les exceptions concernent la transformation de produits primaires au sein des exploitations agricoles.

En ne retenant que les activités et produits forestiers, la structure des nomenclatures d'activités et de produits est présentée dans le tableau suivant.

Tableau 28 : *Modèle d'analyse de la contribution des secteurs agricoles/forestiers proposé par AFRISTAT*

Activités (NAEMA)	Section	Produits (NOPEMA)
	Division	
	Groupe	
	Classe	
	Catégorie	
AGRICULTURE, CHASSE ET SYLVICULTURE	A	PRODUITS AGRICOLES ET FORESTIERS
AGRICULTURE, CHASSE ET ACTIVITES ANNEXES	01	PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
Chasse, piégeage, repeuplement en gibier et activités annexes	01.7	Produits de la chasse
Chasse, piégeage, repeuplement en gibier et activités annexes	01.70	Produits de la chasse
	01.70.1	viandes de chasse
	01.70.2	services annexes à la chasse
SYLVICULTURE, EXPLOITATION FORESTIERE ET ACTIVITES ANNEXES	02	PRODUITS SYLVICOLES
Sylviculture et exploitation forestière	02.1	Produits de l'exploitation forestière
Sylviculture	02.11.	Bois sur pied
	02.11.0	Bois sur pied
Exploitation forestière	02.12	Produits de l'exploitation forestière
	02.12.1	Grumes
	02.12.2	Bois de chauffage
Cueillette	02.2	Produits forestiers et de cueillette
	02.20	Produits forestiers et de cueillette
	02.20.1	Gommes naturelles
	02.20.2	Autres produits forestiers et de cueillette
Activités annexes à la sylviculture et à l'exploitation forestière	02.3	services forestiers
Activités annexes à la sylviculture et à l'exploitation forestière	2.3.0	services forestiers
	02.30.0	Services forestiers

Conformément aux TDR, l'équipe de consultants LMDE a proposé la matrice d'agrégation de la contribution du secteur forestier à l'économie nationale ci-après.

9.3. Présentation de la matrice d'agrégation de la contribution du secteur forestier à l'économie nationale

La matrice proposée intègre tous les secteurs forestiers à savoir les filières Bois d'œuvre, Bois Energie, PFNL, Ecotourisme et Services Environnementaux et permet ainsi de mettre en exergue le poids de chaque filière dans le PIB. Le tableau ci-dessous présente la maquette de saisie des données désagrégées de chaque filière. Elle est élaborée à partir d'une feuille Excel et formatée avec des formules qui permettent d'agréger les données du PIB de chaque filière du secteur forestier. Ainsi, le poids de chaque filière est automatiquement calculé et la somme de ces poids est agrégée dans une cellule.

Tableau 29 : Matrice d'agrégation de la contribution du secteur forestier à l'économie nationale

Modèle Utilisé par les comptes nationaux pour l'évaluation de la contribution du secteur forestier au PIB						
Valeur ajoutée brute par activité du secteur forestier (à prix courants)						
Unité = 1 million de FCFA	Années			Poids dans le PIB (%)		
	2 012	2 013	2 014	2 012	2 013	2 014
SECTEUR FORESTIER	0	0	0	0,00	0,00	0,00
CHASSE, PIEGEAGE, REPEUPLEMENT EN GIBIER ET ACTIVITES ANNEXES	0	0	0	0,00	0,00	0,00
Production de viandes de chasse				0,00	0,00	0,00
Services annexes à la chasse				0,00	0,00	0,00
SYLVICULTURE, EXPLOITATION FORESTIERE ET ACTIVITES ANNEXES	0	0	0	0,00	0,00	0,00
Sylviculture et exploitation forestière	0	0	0	0,00	0,00	0,00
Sylviculture				0,00	0,00	0,00
Exploitation forestière	0	0	0	0,00	0,00	0,00
Bois d'œuvre	0	0	0	0,00	0,00	0,00
Equarries				0,00	0,00	0,00
Grumes				0,00	0,00	0,00
Grumelles				0,00	0,00	0,00
Poteaux				0,00	0,00	0,00
Pieux				0,00	0,00	0,00
Bois Energie	0	0	0	0,00	0,00	0,00
Bois de chauffe				0,00	0,00	0,00
Charbon de bois				0,00	0,00	0,00
Produits Forestiers Non ligneux (Plantes medicinales, Paniers, Cure dent, Karité, Animaux, Nattes, Miel, Ustensils, Eponges, Vin de palme, Plantes fourragères)				0,00	0,00	0,00
Cueillette	0	0	0	0,00	0,00	0,00
Production de gommés naturelles				0,00	0,00	0,00
Autres produits forestiers				0,00	0,00	0,00
Activités annexes à la sylviculture et à l'exploitation forestière	0	0	0	0,00	0,00	0,00
Services forestiers	0	0	0	0,00	0,00	0,00
Services environnementaux				0,00	0,00	0,00
Ecotourisme				0,00	0,00	0,00
Produit Intérieur Brut (PIB)	#####	#####	#####			

Source : auteurs (LMDE, 2017)

9.4. Estimation de la contribution du secteur forestier à l'économie nationale pour l'année 2014 à partir de la Matrice d'agrégation proposée par l'équipe de consultants LMDE

L'observation de données consignées dans la matrice ci-dessous montre que la contribution du secteur forestier à l'économie nationale est évaluée à 18,12% pour l'année 2014.

Tableau 30 : Estimation de la contribution du secteur forestier à l'économie nationale pour l'année 2014

Modèle Utilisé par les comptes nationaux pour l'évaluation de la contribution du secteur forestier au PIB						
Valeur ajoutée brute par activité du secteur forestier (à prix courants)						
Unité = 1 million de FCFA	Années			Poids dans le PIB (%)		
	2 012	2 013	2 014	2 012	2 013	2 014
SECTEUR FORESTIER	0	0	409 255	0,00	0,00	18,12
CHASSE, PIEGEAGE, REPEUPLEMENT EN GIBIER ET ACTIVITES AN	0	0	-	0,00	0,00	0,00
Production de viandes de chasse				0,00	0,00	0,00
Services annexes à la chasse				0,00	0,00	0,00
SYLVICULTURE, EXPLOITATION FORESTIERE ET ACTIVITES A	0	0	409 255	0,00	0,00	18,12
Sylviculture et exploitation forestière	0	0	405 940	0,00	0,00	17,97
Sylviculture			93 942	0,00	0,00	4,16
Exploitation forestière	0	0	311 998	0,00	0,00	13,81
Bois d'œuvre	0	0	35 920	0,00	0,00	1,59
Equarries				0,00	0,00	0,00
Grumes				0,00	0,00	0,00
Grumelles				0,00	0,00	0,00
Poteaux				0,00	0,00	0,00
Pieux				0,00	0,00	0,00
Bois Energie	0	0	108 597	0,00	0,00	4,81
Bois de chauffe				0,00	0,00	0,00
Charbon de bois				0,00	0,00	0,00
Produits Forestiers Non ligneux (Plantes medicinales, Paniers, Cure dent, Karité, Animaux, Nattes, Miel, Ustensils, Eponges, Vin de palme, Plantes fourragères)			167 481	0,00	0,00	7,41
Cueillette	0	0		0,00	0,00	0,00
Production de gommess naturelles				0,00	0,00	0,00
Autres produits forestiers				0,00	0,00	0,00
Activités annexes à la sylviculture et à l'exploitation forestière	0	0	3 315	0,00	0,00	0,15
Services forestiers	0	0	3 315	0,00	0,00	0,15
Services environnementaux				0,00	0,00	0,00
Ecotourisme			3 315	0,00	0,00	0,15
Produit Intérieur Brut (PIB)	1 977 542	2 134 464	2 259 047			

Source : Auteurs (LMDE, 2017)

10. CONCLUSION GENERALE

L'objectif général de la présente étude est d'évaluer la contribution du secteur forestier à l'économie nationale. Pour atteindre cet objectif, l'approche méthodologique globale est empruntée à Eba'a et al. (2013), et est basée sur des données secondaires récentes publiées ou non dans des revues scientifiques. Ces données ont été complétées par des collectes d'informations auprès des acteurs économiques et institutionnels du secteur forestier, et parfois par des mesures directes prises sur le terrain. Afin de répondre à l'ensemble des résultats attendus par le commanditaire, le présent rapport ainsi qu'un résumé analytique ont été rédigés.

Les principales formes d'exploitation des ressources forestières au Togo et pour lesquelles une analyse de leur contribution à l'économie nationale est réalisée dans le cadre de ce travail ont porté sur 1) le bois d'œuvre et bois de service, 2) le bois énergie, 3) la sylviculture, 4) les PNFL et 5) l'écotourisme et les services environnementaux.

10.1. Bois d'œuvre et de service

Les mesures d'exploitation et de transformation du bois d'œuvre qui se résument à la succession des opérations i) d'abattage des arbres et de sciage des bois, ii) d'évacuation (débardage) et de transport, iii) de transformation et d'usinage, ont un impact avéré sur l'économie nationale. Toutes ces activités sus – mentionnées ne sont pas souvent bien ou pas du tout renseignées. En effet, les résultats présentés dans ce rapport sont fortement tributaires des données disponibles et accessibles. Malgré le caractère sensible de l'exploitation du bois d'œuvre comme produits de consommation nationale ou d'exportation, et les enjeux financiers considérables que leur commerce suscite, les opérations de la filière des produits ont jusqu'à présent évolué dans le contexte d'un secteur informel. Le renforcement du rôle des collectivités locales dans la gestion des ressources forestières de façon globale pourrait s'avérer extrêmement efficace si les structures appropriées sont mises en place. La décentralisation en cours au Togo devrait davantage aider au contrôle de l'exploitation forestière et à la perception des différentes taxes de la filière. L'affectation systématique d'une fraction des recettes d'exploitation du bois d'œuvre au budget des collectivités locales est donc une condition envisageable et essentielle pour la mise en place d'un système de contrôle et de suivi efficace au niveau local. Dans la perspective d'une modernisation de cette filière, l'administration en charge des forêts dispose d'un outil d'une importance capitale qui est le poids du secteur dans l'économie nationale pour aider à la prise de décision.

10.2. Bois énergie et charbon de bois

Le bois-énergie désigne tous les types de biocombustibles dérivés directement ou indirectement des arbres et des arbustes (FAO, 2001). Suivant cette définition, le bois énergie comprend les combustibles ligneux tels que le bois de chauffe, le charbon de bois, les boulettes, les briquettes, etc. Sa contribution à l'économie a été analysée suivant la méthodologie en termes de valeur de la filière à la formation du Produit Intérieur Brut. Le PIB étant défini comme l'ensemble des richesses créées pendant une période donnée sur le territoire national par tous les agents résidents. On distingue trois types de PIB suivant l'optique envisagée : la production, les

dépenses et les revenus. Dans cette étude, nous considérerons uniquement le PIB suivant l'optique de la production. Il s'agit alors de la somme des valeurs ajoutées brutes de tous les producteurs résidents au Togo aux prix de base, plus tous les impôts sur les produits diminués des subventions.

En termes de contribution au PIB la filière bois énergie (BE) génère annuellement une valeur d'environ 100 milliards F CFA soit 4,25% du PIB. Cette filière étant à prédominance informelle, il est très difficile d'estimer le nombre d'emplois qu'elle génère, surtout que beaucoup de ces emplois sont à temps partiel. En s'appuyant sur la méthode d'Atyi et al. (2014), les emplois générés par la filière bois de chauffe au Togo peut être estimé à 82 879 équivalents temps plein en tenant compte du potentiel national et sous l'hypothèse que la production de 1 Kg de charbon de bois et de bois de chauffe nécessite les mêmes heures de travail.

10.3. Sylviculture

Les bénéfices générés par la sylviculture montrent que la filière mérite d'être intégrée dans le processus décisionnel afin de lui affecter de façon optimale des ressources financières dans une approche de développement durable. En effet, comme la plupart des décisions de développement semblent être prises en fonction de considérations économiques généralement basée sur la valeur ajoutée, il apparaît clairement que la sylviculture contribue de façon substantielle à l'économie nationale et mérite donc une attention particulière. Il en ressort de cette étude qu'une évolution certaine de la contribution de la sylviculture à l'économie nationale s'opère à travers le Togo pour faire avancer sa prise en compte dans les décisions. Les valeurs estimées dans le présent travail sont une première évaluation de la contribution de la sylviculture à l'économie et servent de point de départ pour une meilleure intégration de la filière dans le processus décisionnel.

L'Etat togolais conscient de l'importance de la sylviculture dans l'économie, a doté le pays en 2009 d'un programme national de reboisement et de gestion durable des forêts. L'un des objectifs spécifiques de ce programme est de réaliser 112 000 ha (soit 2% du territoire national) de boisement dont 100 000 ha de plantations à objectif bois d'œuvre, 8 000 ha de plantations d'Etat à objectif bois – énergie et 300 ha de plantations urbaines à caractère récréatif dans les centres urbains d'ici 20 ans. Cette nouvelle vision devra se traduire certainement par une augmentation de la valeur ajoutée de la filière et donc une augmentation de son poids dans l'économie nationale.

10.4. PFNL

Au Togo les forêts sont très riches et présentent une diversité de produits forestiers non ligneux. Les PFNL représentent pour des populations locales non seulement des produits entrant dans la conservation des ressources de la forêt mais aussi une des sources d'alimentation et de revenus les plus réguliers. Cependant à cause de la grande variété des produits concernés, l'analyse s'est centrée exclusivement sur des produits les plus commercialisés au Togo au rang desquels se distinguent les plantes médicinales, les nattes traditionnelles, le karité, les cure-dents, les fruits,

le miel, les gommes, les éponges végétales, les gibiers et bien d'autres produits du même genre. Ils sont autant autoconsommés que commercialisés sur les marchés locaux.

Il ressort des résultats de l'étude que la VA de la filière PFNL est estimée à 1,76 milliards FCFA, autrement elle participe à la formation du PIB à hauteur d'environ 7%. Aussi les PFNL d'origine animale notamment les gibiers sont-ils très commercialisés au Togo soit 77,1% de la valeur totale des PFNL étudiés. Ils contribuent à cet effet à 5,32% du produit intérieur brut. Quant aux autres produits seuls le miel et les plantes médicinales contribuent à la formation du PIB à hauteur de 0,32% et 0,30% respectivement.

10.5. Services environnementaux et écotourisme

10.5.1. Services environnementaux

La présente étude apporte des éléments de réponses quant à l'intention réelle des populations riveraines des AP ciblées par rapport aux bénéfices tirés de la présence des Aires Protégées dans leur terroir villageois. La méthode qui a été appliquée a permis de révéler le consentement à payer (CAP) d'une population d'utilisateurs, directement affectée par une diminution ou une augmentation de son bien-être due à la présence et à la conservation des ressources naturelles. Cette étude doit également faire prendre conscience du manque à gagner d'une diminution par tout un chacun de leur bien-être, consécutif à une diminution de l'utilité procurée par les actifs naturels de leurs voisinages. Néanmoins, cette expérience n'est pas exempte de tout défaut, elle nécessite quelques adaptations. En définitive, nos investigations nous ont révélé le haut degré de responsabilité des individus face au problème de l'environnement.

10.5.2. Ecotourisme

Il convient de retenir que l'écotourisme est une approche de développement local et durable, intégrant le social, l'environnemental et l'économique, maîtrisé par et pour les communautés hôtes. Quatre principes fondent l'écotourisme : valorisation de la conservation et de la protection de l'environnement, contribution équitable au développement économique et social, prise en compte des besoins des communautés hôtes, promotion d'une expression touristique responsable. Le développement de l'écotourisme au Togo s'impose car le pays dispose d'un capital naturel fragile et limité, soumis à de fortes pressions. Il se justifie également par le fait qu'il permettra au tourisme togolais de se positionner sur les segments haut de gamme, à haute valeur ajoutée et de rehausser l'image quelque peu terne du tourisme. L'écotourisme peut être considéré comme étant un enjeu de développement important, car il pourrait contribuer à un désenclavement physique et mental, à la valorisation durable des ressources naturelles et devenir une source de revenus stable pour la population locale.

Par ailleurs, les systèmes de PSE peuvent devenir des mécanismes de transfert très précieux pour l'internalisation des effets positifs sur l'environnement et la production de nouveaux revenus favorisant le développement durable. Cet objectif sera graduellement atteint à mesure que les marchés des services environnementaux se développeront et que les systèmes de PSE deviendront plus viables financièrement. En outre, leurs effets positifs sur le développement

durable seront optimaux si leurs impacts en matière de répartition sont pris en compte et si l'on déploie des efforts concrets pour renforcer les capacités des collectivités défavorisées et autochtones. Dans le cas contraire, les systèmes de PSE risquent fort d'entretenir ou d'amplifier les inégalités existantes en matière d'utilisation des ressources, et de perpétuer simplement des modes de survie non durables au sein des collectivités défavorisées.

Des analyses macroéconomiques effectuées, il ressort que la forêt contribue à plusieurs égards à l'économie du Togo. Mais cette contribution est largement sous-estimée par les comptes nationaux. L'observation de données consignées dans la matrice ci-dessous montre que la contribution du secteur forestier à l'économie nationale est évaluée à 16,5% pour l'année 2014.

Ainsi, entre 1990 et 2015, les comptes nationaux estiment la contribution du secteur forestier à seulement 2,33% du PIB contre 16,5% pour l'année 2014, selon les résultats de la présente étude. D'autres études (Agbezouhlon, 2016) ont trouvé des résultats de même tendance (14,45%). Cette sous-estimation de la contribution du secteur forestier à l'économie nationale est imputable aux faiblesses des institutions du secteur face à la prépondérance du secteur informel, et à l'absence d'enquêtes périodiques dans le secteur.

10.6. Actions urgentes à entreprendre en vue d'une meilleure évaluation de la contribution du secteur forestier à l'économie nationale

Afin de permettre une estimation plus réaliste de la contribution du secteur forestier à l'économie nationale, il serait opportun que les directions et services régionaux soient dotées en ressources humaines et en équipements (ordinateurs, mobiliers de bureau, moyens de déplacement) pour permettre une collecte et une consignation systématique de données au jour le jour. Un recensement des unités de production du secteur forestier et une collecte régulière et systématique des données auprès de ces unités de production serait également un atout. De même, il est important que des enquêtes périodiques soient effectuées dans le secteur forestier.

Les analyses thématiques ont permis de faire certaines propositions pouvant guider les prochaines réflexions et les actions à mener. Ainsi, dans la filière bois d'œuvre, il serait souhaitable que le ministère en charge des forêts mette en place un système opérationnel de suivi de la traçabilité du bois d'œuvre depuis leur lieu de provenance à leur destination finale. Ce système devra aider à distinguer facilement les provenances des bois et aider à une meilleure évaluation future.

Dans la filière bois-énergie, il apparaît nécessaire (i) d'améliorer la concertation et la collaboration entre les ministères en charge de l'environnement, de l'énergie, de l'agriculture, de l'aménagement du territoire, du foncier et du cadre de vie ; (ii) d'instaurer un système d'information et de suivi de la filière bois-énergie; (iii) de réorganiser la filière tout en permettant une bonne collaboration entre les acteurs intervenant sur la filière (propriétaires forestiers, gestionnaires, exploitants forestiers, charbonnier) ; (iv) de définir des politiques en matière de l'organisation et la professionnalisation de la filière bois-énergie compte tenu de son importance dans la consommation énergétique finale nationale.

Au niveau de la sylviculture, il est souhaitable que le ministère en charge des forêts procède à un recensement de tous les planteurs privés et qu'il mette en place une base de données sur leurs activités, les superficies plantées et les espèces, laquelle base de données sera actualisée à intervalle régulier.

Partant des différentes analyses et des résultats, les consultants recommandent aux autorités en charge de ces filières, pour leur conservation et valorisation, de disposer d'une cellule (dispositif) de suivi-évaluation pour la prise en compte régulière des informations réelles et potentielles aussi bien sur ces PFNL analysés que sur ceux qui sont ignorés dans les différentes études.

Bien que le code forestier soit adopté, dans la filière chasse, il n'y a pas de texte d'application notamment en ce qui concerne :

- la fixation des taxes de commercialisation des spécimens d'animaux sauvages reproduits dans les fermes d'élevage agréées, ou capturés dans la nature ;
- la tarification des taxes d'exploitation des espèces animales sauvages ;
- la tarification des taxes d'abatage ou valeur des espèces ;
- la détermination des types de permis, les matériels et les armes ainsi que la période de chasse au Togo ;

L'existence d'un texte d'application du code forestier est alors souhaitable.

Pour permettre une meilleure évaluation de la contribution du secteur forestier à l'économie nationale, l'essentiel des actions à mener se résume aux points suivants :

- ✓ un recensement des unités de production du secteur forestier et une collecte régulière et systématique des données auprès de ces unités de production. Il s'agit notamment des données nécessaires à l'évaluation de leur contribution à la création de la richesse comme par exemple la production et les consommations intermédiaires. Dans ce domaine le premier Recensement Général des Entreprises au Togo, est une opportunité ;
- ✓ pour une meilleure prise en compte des investissements dans le secteur, il est souhaitable de conduire une étude complémentaire en vue d'évaluer les investissements des ONG et du secteur privé dans le secteur forestier ;
- ✓ conduire des études spécifiques des filières en vue d'une meilleure évaluation de la contribution du secteur à l'économie nationale;
- ✓ conduire une étude complémentaire sur la contribution des services environnementaux à l'économie nationale ;
- ✓ étant donné que l'essentiel de l'activité du secteur forestier se déroule dans l'informel et que cette activité est sujette à l'autoconsommation, des collectes de données doivent être organisées afin d'estimer cette autoconsommation et évaluer la production du secteur informel. Actuellement, la contribution du secteur forestier à l'économie nationale est sous-estimée principalement parce que les comptes nationaux ne considèrent que les activités des unités de production, ce qui se résume à la production des unités formelles, qui fournissent des déclarations fiscales. Ces données sont complétées par les informations issues de l'enquête budget-consommation des ménages.

Par manque d'informations, les activités issues des forêts naturelles sont exclues s'il n'y a pas de profit économique tiré. La réalisation des enquêtes périodiques dans le secteur forestier permettrait donc de données plus complètes.

- ✓ les directions et services régionaux devraient être dotées en ressources humaines et en équipements (ordinateurs, mobiliers de bureau, moyens de déplacement) pour permettre une collecte et une consignation systématique de données au jour le jour.
- ✓ Il est également nécessaire d'utiliser le niveau le plus détaillé des nomenclatures afin de permettre une meilleure appréciation de la contribution du secteur à l'économie nationale. En effet, l'une des difficultés rencontrées dans la mesure de la contribution du secteur forestier à l'économie nationale réside dans le fait que certaines activités forestières sont combinées avec les activités agricoles. Par exemple la chasse est souvent combinée avec l'élevage. Il est donc nécessaire que l'on donne le plus de détails que possible sur les activités et les produits forestiers étant donné que chaque pays membre d'AFRISTAT a la possibilité de construire une nomenclature plus détaillée que la NAEMA et la NOPEMA, à condition que les positions créées constituent des sous-rubriques des positions existantes.